Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIe ANNÉE — No 28 29 juillet 1950

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Rapports présidentiels : Société pédagogique romande. — Société pédagogique vaudoise. — Union des instituteurs genevois (Messieurs). — Union des institutrices genevoises. — Union amicale des écoles enfantines de Genève. — Société pédagogique neuchâteloise.*

PARTIE CORPORATIVE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

Rapport présidentiel (Extraits)
présenté à l'assemblée des délégués (Lausanne, 23 juin 1950)

En remettant ses pouvoirs à l'actuel comité vaudois, le président Junod définissait, en décembre 1946, les objectifs que la S.P.R. devait se proposer :

Revalorisation de la profession sur le plan matériel et moral ;
Utilisation de la presse et de la radio en vue de renseigner le public sur les besoins de l'école ;
Amélioration de notre presse pédagogique ;
Développement de nos relations internationales ;
Prise de contact avec les syndicats suisses ;
Création d'un bureau permanent S.P.R.

Il est intéressant de reprendre cette analyse des tâches de notre association, puisqu'elle constitue la traduction, sur le plan pratique et à un moment précis de son histoire, des buts généraux qu'elle s'était fixés dès sa fondation, en 1864 : *Resserrer les liens qui unissent les membres du corps enseignant, étudier toutes les questions se rattachant à leur activité pédagogique et à leurs intérêts généraux et tendre par tous les moyens possibles au progrès de l'instruction et de léducation dans la Suisse romande.*

Vous pouvez constater que ces objectifs ont été l'objet des préoccupations constantes du comité pendant ces quatre ans et que la plupart formeront, par la force des choses, les soucis principaux de nos successeurs.

En effet, notre S.P.R. est une fédération professionnelle, développant son activité dans un cadre nettement défini et ses tâches demeurent celles qui ont été fixées par ses fondateurs, ce qui ne signifie pas qu'elle est un organisme figé dans sa routine. Vouée à la défense de l'éducation et des éducateurs, elle participe à la constante évolution de la société et doit sans cesse adapter ses moyens d'action aux circonstances qui l'obligent à porter le poids principal de ses efforts tantôt dans un domaine, tantôt dans l'autre, sans perdre de vue son but idéal.

Il ne faut pas non plus oublier le caractère très particulier de la S.P.R. qui ressemble beaucoup à une fédération internationale : chaque section cantonale a devant elle son système scolaire propre, dépend de son propre gouvernement et de sa propre opinion publique sans affirmer que la différence entre l'école genevoise et l'école vaudoise est aussi grande que celle qui existe entre l'école française et l'école anglaise,

il faut leur reconnaître que les instituteurs genevois sont formés, engagés et payés autrement que leurs collègues vaudois, ou neuchâtelois, ou bernois, qu'ils emploient des manuels différents, et que les uns et les autres s'adressent pour la défense de leurs intérêts à des gouvernements qui disposent, dans le domaine scolaire, de la plus large autonomie.

Il en résulte que, si la S.P.R. peut et doit formuler des revendications générales en faveur de la situation matérielle des maîtres, des réformes scolaires, des moyens à mettre à la disposition des écoles, des buts et des méthodes d'enseignement, elle n'a, théoriquement et en tant que S.P.R., pas plus de moyens d'agir directement sur les différents cantons qu'une fédération internationale sur les gouvernements des pays de ses associations nationales. Comme dans une fédération internationale, la puissance de son rayonnement dépend entièrement de l'union profonde de ses sections et de tous les maîtres sur les objectifs poursuivis, comme de la conviction et de la volonté de lutte de chacune des sections pour faire aboutir ces revendications.

Je sais bien qu'il serait faux de pousser trop loin cette comparaison : il ne faut oublier ni la petitesse de notre champ d'action ni l'existence précieuse et puissante de cet « esprit suisse » et surtout suisse romand qui n'a pas encore trouvé son équivalent sur le terrain international et qui nous permet, en dehors de toute rivalité politique et de toute ambition impérialiste, de poursuivre notre tâche dans une ambiance particulièrement sympathique.

J'aurais voulu ajouter qu'aucune divergence d'ordre confessionnel ne mettait obstacle à notre union. Je dois malheureusement relever ici, après bien d'autres, que Fribourg et Valais restent à l'écart de notre société pour des motifs d'ordre confessionnel que nous n'avons jamais compris parce qu'ils n'ont jamais été clairement précisés et surtout parce que nous n'avons jamais admis qu'ils puissent diviser les éducateurs d'un pays dont la Constitution proclame : l'école primaire est obligatoire, gratuite et placée exclusivement sous le contrôle de l'autorité civile ; les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance.

Nous n'en continuerons pas moins à maintenir des contacts avec nos collègues valaisans et fribourgeois, parce que nous savons que le nombre de ceux qui comprennent l'anomalie de leur isolement augmente et que nous sommes certains de les voir revenir à nous dans un avenir que nous voulons espérer proche.

La S.P.R. leur facilitera la tâche dans la mesure où elle s'affirmera toujours plus puissamment unie et résolue dans son rôle de défenseur de l'école populaire romande. Je veux espérer que le Congrès qui va s'ouvrir lui donnera une occasion précieuse de dégager clairement ses objectifs prochains et que vous accepterez la décision de considérer les thèses votées, non comme des vœux pies soumis aux Départements de l'Instruction publique pour figurer dans les insondables archives des papiers inutiles, mais comme engageant la responsabilité de chaque section et comme définissant les buts de son action et de ses luttes prochaines.

Permettez-moi de poursuivre ma comparaison avec une fédération internationale. Chez nous, comme sur le plan international, en raison de l'autonomie cantonale en matière d'éducation, une grande souplesse est nécessaire. Nous allons au Congrès prendre des résolutions dont certaines ont déjà trouvé leur application dans telle de nos sections, et c'est un immense avantage. Notre caractère prudent hésite devant les innovations et c'est un argument de poids, quand nous pouvons

dire que tel canton a déjà franchi le pas et réalisé ce qu'ailleurs on considère comme difficilement applicable. Ainsi, chaque progrès sur le plan cantonal est un enrichissement et un gage de réussite pour tous les autres.

Le rôle de la S.P.R. réside donc d'abord dans la discussion et la définition des buts à atteindre, puis dans la mise en commun et la diffusion des résultats acquis, dans l'échange des informations.

Il appartient aux sections d'agir sur le plan pratique en faveur de ces buts et le sentiment de lutter en plein accord avec les collègues de toute la Romandie doit leur être d'un précieux appui.

Pour citer des exemples concrets de ce que j'entends ici, prenons le problème des traitements et celui de la formation des maîtres.

Alors que Vaud a réussi l'an dernier à mettre sous toit un Statut des salaires des maîtres, qui donne actuellement satisfaction, Neuchâtel et Genève sont en pleine lutte pour obtenir une revalorisation stable de leur situation matérielle. Il est certain que l'exemple vaudois est propre à étayer fortement leurs revendications, ne serait-ce qu'en faisant intervenir l'émulation et la fierté cantonales.

Si Genève et Neuchâtel ont obtenu la formation de leur corps enseignant par le gymnase, pour la culture générale, et donné à la formation professionnelle une solution excellente, Vaud étudie une réforme complète des études à l'Ecole normale et le Jura lutte pour obtenir un second gymnase français.

Il est certain que ce décalage, qui paraît si extraordinaire à nos amis français, présente pour nous des possibilités intéressantes, car il permet une adaptation très utile aux besoins de contrées qui restent diverses, malgré leur petitesse et leur proche voisinage.

Si la S.P.R. n'est pas intervenue directement dans les luttes en faveur de ces objectifs, il ne faut cependant pas oublier que ceux-ci ont été, il y a longtemps déjà, définis dans plusieurs congrès qui leur ont donné une large publicité et ont par là — du moins nous voulons le croire — préparé l'opinion à les accueillir.

D'autre part, les contacts qu'elle crée entre les comités cantonaux, les délégués et les membres du corps enseignant romand, par la publication du Bulletin et de l'Educateur, par la Guilde de documentation, la S.P.R. joue un rôle extrêmement utile en faveur de la création d'un idéal commun à tous les enseignants primaires romands et donne à leur action en faveur de l'école un poids et une audience multipliés.

Ce sont là des choses que vous connaissez bien. Mais j'ai voulu les exprimer à nouveau devant les délégués et surtout devant les membres du nouveau comité central pour réaffirmer la mission et l'utilité de notre association.

Et aussi pour marquer son développement et pour vous engager à réfléchir aux moyens qui lui seront nécessaires dans l'avenir pour développer son action, augmenter l'efficacité de celle-ci et servir toujours mieux l'idéal pour lequel elle a été créée.

Rapports avec d'autres sociétés ou institutions éducatrices

Ils sont excellents avec nos collègues du **S.L.V.** Chaque année, les comités des deux associations se rencontrent, échangent leurs expériences, se concertent à propos des buts sur lesquels ils jugent utile d'unir leurs efforts et trouvent sans peine, dans la communauté de leurs préoccupations et le souci de servir l'école et le pays, les bases d'une parfaite compréhension et d'une collaboration amicale.

Commission nationale suisse de l'Unesco. Le Conseil fédéral a reconnu assez tôt pour que nous ne puissions lui en garder rigueur, son erreur d'avoir constitué la Commission nationale suisse pour l'Unesco sans y admettre les représentants des grandes associations pédagogiques.

Je dois ici rendre hommage à Mlle Somazzi, présidente de la section I pour l'Education et la Reconstruction, pour son enthousiasme, sa foi et son inlassable dévouement en faveur des buts de l'Unesco, pour le développement par l'éducation de l'esprit de compréhension et de bonne volonté internationales. Lui manifester aussi notre reconnaissance pour la place éminente qu'elle accorde dans cette œuvre au corps enseignant primaire et l'espoir qu'elle met dans sa collaboration.

Nous savons que notre première tâche est d'informer nos collègues des buts et des moyens de l'Unesco et de l'O.N.U., ensuite de les convaincre de la nécessité de leur participation active. L'Unesco a une action humaine magnifique à accomplir. Malgré ses moyens propres, secrétariat, cours, publications innombrables, missions, ses efforts sont voués à la stérilité, si l'institution ne trouve le moyen d'atteindre les masses elles-mêmes, pour secouer leur apathie, les intéresser à l'idéal de la paix par la culture. Il n'est pas besoin de souligner le rôle du corps enseignant dans cette action. Mais il est nécessaire de lui dire que son indifférence peut être mortelle pour l'institution et surtout pour la cause qu'elle défend. Il y a là une tâche devant laquelle nous ne pouvons nous dérober et la S.P.R. doit sonner le rappel. J'espère que le premier cours d'information mis sur pied par la section Education et destiné au corps enseignant suisse trouvera un écho favorable chez nous. Je suggère aux comités de section de désigner chacun un ou une collègue pour le représenter à Boldern s. Männedorf, du 19 au 28 juillet et de prendre à la charge de la section les frais de cette délégation.

Avec **la Fédération internationale des Associations d'instituteurs** (F.I.A.I.) La S.P.R. appartient, avec qualité de membre fondateur, à la F.I.A.I., depuis 1927. Cest à l'initiative de deux collègues français, L. Dumas et G. Lapierre, ce dernier mort à Dachau en 1945, que la F.I.A.I. fut fondée en 1926. Elle arrivait à son heure, après une guerre sanglante à l'article premier de ses statuts : « Etablir entre les associations nationales une collaboration pédagogique et préparer la paix des peuples » répondait bien aux vœux profonds de tous les enseignants, d'une part parce que la guerre leur fait horreur en tant que négation de toute civilisation, donc de toute œuvre véritable d'éducation, d'autre part parce que l'éducateur sent sa responsabilité envers la formation du monde de demain, et qu'il veut croire à son action possible en faveur d'une humanité pacifique.

Dès ses débuts, la F.I.A.I. affirma son caractère de neutralité politique et religieuse, ce qui lui permit d'attirer à elle la plupart des associations européennes et d'élargir son champ de recrutement dans les quatre autres continents.

Son œuvre est considérable et l'Educateur de 1940 a consacré à ce sujet une série d'articles. Il m'est impossible ici de rappeler tous ses mérites. Je désire seulement dégager les raisons que nous avons aujourd'hui de lui maintenir notre adhésion et notre appui total.

Les enseignants du monde entier sentent plus que jamais la nécessité d'avoir des contacts avec leurs collègues étrangers : pour échanger des informations sur tout ce qui touche à l'éducation et à leur statut professionnel, pour dégager de l'exercice d'une commune profession des objectifs communs à tous les éducateurs soucieux du progrès de l'école, pour donner au corps enseignant dans tous les problèmes de l'éducation,

par la voix et le poids d'une organisation puissante, l'influence à laquelle donne droit l'importance de sa fonction sociale.

Actuellement, trois organisations internationales sollicitent les instituteurs :

La F.I.A.I. qui ne groupe que des associations d'instituteurs.

La F.I.S.E, département professionnel de la Fédération syndicale mondiale, qui admet les fédérations d'enseignants de tous les degrés s'inspirant de l'idéologie communiste.

La W.O.T.P. (World Organisation of the teaching Profession), fondée en 1946, en Amérique, avec l'espoir de créer une organisation universelle, mais qui a échoué dans cette tentative pour avoir voulu ignorer les fédérations existantes et qui, elle aussi, groupe des primaires et des secondaires.

Il suffit de cette énumération pour qu'on comprenne que la S. P. R. ne saurait être vraiment à sa place qu'au sein de la F.I.A.I. qu'elle a contribué à fonder, parce qu'aucune autre fédération existante ne saurait lui assurer les mêmes avantages de travail effectif, dans une atmosphère dégagée de passion politique, aux côtés de collègues attelés à la même tâche au service de l'éducation populaire.

Aucune organisation internationale ne pourrait mieux assurer aux petites nations le respect de leur voix et leur donner le sentiment du rôle utile qu'elles peuvent conserver dans des conseils, à côté des grandes puissances. Notre pays doit être fier d'avoir assez gagné la confiance des 18 nations affiliées à la F. I. A. I., pour qu'on lui confie le soin de diriger son secrétariat général.

La coexistence de ces diverses fédérations reste cependant une cause de faiblesse pour l'action de chacune d'entre elles. C'est pourquoi le projet de réunir en une seule confédération mondiale la F. I. A. I., qui représenterait les intérêts du corps enseignant primaire, la F.I.P.E.S.O. ceux de l'enseignement secondaire est en voie de réalisation grâce à une entente intervenue entre ces deux organisations et la W.O.T.P. Si tout va bien, cette confédération pourrait naître à l'existence en 1951.

Notre S. P. R. se doit d'appuyer ce projet car la nouvelle organisation, tout en conservant les avantages déjà acquis, élargira considérablement le champ des contacts et de l'influence du corps enseignant à travers le monde.

D'autre part, pour maintenir la liaison avec les enseignants de toutes tendances, le Comité d'Entente des fédérations professionnelles de l'enseignement s'est constitué en 1949. Il groupe les représentants de la F. I. A. I., de la F. I. P. E. S. O. et de la F. I. S. E. et recherche les objectifs communs que le corps enseignant pourrait poursuivre en dépit des différences idéologiques qui le divisent d'autre part.

C'est ce comité qui a organisé la journée du 10 décembre en faveur des Droits de l'Homme et de la paix et qui représente le corps enseignant auprès des Nations Unies. Il pourra rendre les plus grands services si ses membres savent se placer résolument sur le terrain de l'intérêt général.

Activités diverses. Je serai très bref sur ce chapitre ; le Bulletin vous a renseignés au fur et à mesure qu'elles se présentaient au Comité.

La S. P. R. est de plus en plus souvent sollicitée de collaborer à des œuvres se rapportant à l'éducation : Village Pestalozzi, Auberges de Jeunesse, Tableaux scolaires suisses, Ecoles suisses à l'étranger, Don national suisse.

Elle patronne les éditions de l'« Ecolier romand » et de « Caravelle » et a engagé la lutte contre les infâmes illustrés pour enfants, tout en continuant son appui à la Commission pour le Choix de lectures et à l'O. S. L. S.

Elle a encouragé les cours de perfectionnement du corps enseignant et a organisé un voyage d'étude à Rome.

Conclusions et perspectives d'avenir.

Je pense en avoir assez dit pour dissiper l'idée dont on était parvenu à me convaincre en 1945 et qui consistait à croire qu'un comité central S. P. R. était nommé tous les quatre ans, avec l'unique mission de préparer le congrès suivant en faisant entre temps quelques beaux voyages à l'étranger.

La S. P. R. est devenue un organe indispensable dans l'organisation corporative des enseignants romands. Si elle veut, non seulement poursuivre sa tâche mais encore s'adapter aux exigences actuelles et développer son action, il faut qu'elle augmente ses moyens. Je me permettrai pour conclure de définir, à mon tour, les dispositions à envisager sans retard pour assurer ce développement :

a) décider que les thèses votées par l'Assemblée générale du 24 juin 1950 définissent les directives générales de la politique scolaire de la S. P. R. et de ses sections cantonales pour les quatre ans à venir.
b) Accorder à nos rédacteurs de l'« Educateur » et du « Bulletin » les moyens financiers nécessaires à une augmentation constante de la valeur de notre journal.
c) Développer les publications de la Guilde de documentation en mettant l'effort principal sur l'édition d'un matériel à l'usage des élèves.
d) Intensifier notre collaboration en faveur de la compréhension internationale et de la collaboration pédagogique par une participation toujours plus active à l'œuvre de la F. I. A. I. et de l'UNESCO.
e) Poursuivre et intensifier les efforts déjà entrepris en vue d'informer l'opinion publique des besoins de l'école, par la presse et la radio.
f) Etudier les moyens d'instituer un bureau permanent de la S. P. R. pour permettre au comité central d'accomplir sa tâche sans cesse croissante.

Le président central S. P. R. : R. Michel.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Rapport du Comité central pour l'année 1949

Introduction. — Si mon prédécesseur, R. Gfeller, s'était vu refuser les ailes de l'éloquence pour son rapport (du moins le croyait-il), je n'ai, quant à moi, pas même osé en demander.

Ne cherchez pas dans l'activité 1949 des réussites éclatantes, ou des défaites lourdes ; en effet, il serait prétentieux de la part du comité de vouloir relater des faits aussi importants que ceux qui ont vu le jour durant les années précédentes. Après ces années de « pointe » que furent 1946, 47, 48, l'an qui vient de s'éteindre a permis de juger, avec un peu de recul, du chemin parcouru, et de nous vouer peut-être plus à des cas particuliers qu'aux intérêts de l'ensemble. Il faut souvent beaucoup de patience, parfois beaucoup de courage, toujours beaucoup d'humanité pour traiter les différents cas qui nous sont soumis, et leur trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Notre activité administrative. — D'année en année la S.P.V. ne cesse de s'accroître. Nous sommes heureux de constater que la presque tota-

lité des membres du corps enseignant fait partie de notre grande famille. Une de nos sections nous avisait, en fin d'année, qu'il n'y avait plus de collègue dans ce district ne faisant pas partie de notre association.

L'Ecole normale, toujours si bien disposée à notre égard, nous ouvre ses portes une fois par année et nous autorise à présenter notre société à nos futurs collègues. Ils savent que leur tâche sera lourde, qu'ils l'accompliront dans la solitude, et que l'aide de leurs aînés leur sera indispensable. Nous nous permettrons de revenir plus loin sur la question de l'appui à nos jeunes collègues. Quant à nos aînés, nous sommes heureux de constater tout l'attachement qu'ils ont pour notre groupement. Nous recevons souvent de retraités des lettres émouvantes, nous disant tout le réconfort que leur a procuré la S.P.V. ; que ces soldats de l'arrière-garde reçoivent ici nos vifs remerciements pour leurs encouragements à nous engager dans la voie tracée.

Notre société groupe aujourd'hui **1325** membres. Durant l'année 1949, **112** demandes d'admissions nous sont parvenues ; **60** collègues nous ont quittés pour des raisons diverses. Aux jeunes, nous souhaitons une cordiale bienvenue ; aux retraités, des jours heureux à l'abri des soucis; aux jeunes mariées, beaucoup de bonheur ; enfin à ceux qui quittent la profession, satisfaction et réussite dans la nouvelle activité qu'ils ont choisie.

Notons en passant que plus l'effectif de la S.P.V. s'approche de la totalité du corps enseignant, plus il nous est permis d'affirmer que la voix de notre société est celle du corps tout entier. La collaboration de nos présidents de sections nous est d'une grande utilité et ceux-ci ne nous écriront jamais trop, ne nous rendront jamais trop visite, pour nous donner le climat de notre vaste corporation.

Caisse de secours. — Ceux qui ont créé cette œuvre, un des plus beaux fleurons de la S.P.V., ont fait preuve d'un sens social qui les honore. Il ne se passe pas de mois que nous ne nous rendions compte des services appréciés de cette caisse. Que de situations angoissantes, que de poids lourds à supporter pour certains, à qui l'on demande toujours d'enseigner dans la joie et l'entrain. Notre caisse est là pour apaiser, trop souvent dans une faible mesure, ces difficultés...

La plupart des débiteurs s'acquittent avec une régularité touchante de leurs mensualités. Nous les en remercions. Leur conscience nous aide à secourir d'autres situations pénibles. Nous tenons toutefois à signaler que quelques rares collègues nous causent d'amères déceptions. Que de lettres envoyées par notre dévoué caissier, qui restent sans réponse alors que nous sommes tout prêts à accorder de nouvelles facilités. La tâche de notre argentier est ingrate, et souvent nous le voyons soucieux. Rappelons-nous que lui aussi a besoin d'une certaine sérénité dans sa classe !

Bâtiment des Allinges. — Il est bon de porter à votre connaissance la question du bureau postal de Montchoisi, qui a motivé une assemblée extraordinaire des délégués le 17 septembre 1949.

En quelques mots, voici ce dont il s'agit :

En juillet 1949, la direction des postes de Lausanne nous demandait de construire, sur la parcelle de terrain qui nous appartient et qui est attenante à notre immeuble, un bureau de poste que nous louerions à l'Administration.

M. Bovey, architecte, gérant de l'immeuble, mis au courant élabora un projet s'harmonisant avec le bâtiment, et qui, loin d'en déprécier la ligne, le complétait heureusement.

Nous avons présenté le problème à l'assemblée des délégués qui nous a donné l'autorisation de traiter moyennant un revenu convenable.

Cette construction, devisée à environ 65 000.— n'est possible qu'avec une certitude de rapport d'au moins 6,5 % brut, valeur du terrain comprise.

Après deux entrevues avec M. le Directeur des postes et son chef de service, qui ont fait preuve d'une belle compréhension de nos intérêts, un chiffre a été retenu, chiffre qui correspond aux conditions posées. Nous attendons maintenant, comme la direction de Lausanne, la réponse de Berne. Pour ne pas vexer ceux de nos collègues ici présents d'origine bernoise, je n'ajouterai aucun commentaire...

Le plan financier sera étudié et mis au point en comité.

Dons. — Poursuivant une tradition généreuse, la S.P.V. a versé cette année les dons suivants :

Musée scolaire cantonal, 800.— ; Noël d'Echichens, 200.— ; Choix de lectures, 100.— ; Prix S. P. V. à l'E. N., 60.— ; Le Repuis, Grandson, 50.—.

Comme chaque année, également, les veuves de collègues ayant des enfants à charge ont reçu leur cadeau de Noël. A ce sujet, nous rappelons à nos collègues que le C.C. a besoin de leurs renseignements pour ne personne oublier.

Puisqu'il vient d'être question d'Echichens, nous disons tout le plaisir que nous avons eu en apprenant le résultat magnifique de la collecte dans les classes au printemps 1949. Le directeur de cet établissement, M. J. Besson, se donne une peine immense pour que ses petits pensionnaires soient heureux dans la grande maison qui les a reçus. Soucieux de leur bien matériel, il l'est plus encore, si c'est possible de leur développement. Ses efforts méritent notre appui et chaque fois qu'il vient vers nous, c'est avec plaisir que nous cherchons à l'aider dans la mesure de nos moyens.

Fr. Chappuis continue à représenter la S.P.V. au Comité directeur d'Echichens, accompagné d'un membre du C.C.

NOS RELATIONS. — Fédération des Sociétés de fonctionnaires. — Cette association, au sein de laquelle nous sommes représentés par treize délégués et dans le comité de laquelle siègent notre ami A. Chevalley et le président de la S.P.V., défend les intérêts de tout le personnel de l'Etat. Ces intérêts sont si différents, les occupations de ces 5000 fonctionnaires si diverses, qu'il est souvent difficile de nous faire comprendre au sein du Comité. La question du plein-effet du Statut a été discutée directement entre chaque association et l'Office du personnel, le comité de la Fédération ne pouvant trouver une solution commune qui satisfasse les différentes fonctions.

Pour ce qui est des retraites, on ne comprend pas facilement le point de vue de l'instituteur, dont l'âge de cessation des fonctions est difficilement admis par les autres associations. Encore une fois, c'est l'intérêt de l'Ecole vaudoise qui est en jeu, cette école que ne comprennent bien que ceux qui la font. C'est également l'intérêt des collègues fatigués par un don de soi complet durant 35 ans ; cela aussi n'est compris que des maîtres eux-mêmes. Rappelons-nous que l'instituteur doit travailler au 100 % jusqu'à la fin.

Il faut signaler que les discussions au comité de la Fédération sont toujours empreintes d'une courtoisie parfaite, due au sens de l'équité du président M. C. Freymond.

La Fédération a mis entre autres à son tableau d'honneur en 1949, l'augmentation de l'allocation complémentaire en fonction de l'augmen-

tation du coût de la vie depuis l'élaboration de l'échelle des traitements. Cette augmentation a été reçue, pour le premier semestre, en juillet, avec effet rétroactif au 1er janvier 49.

S.V.M.S. — Notre association entretient toujours d'excellents rapports avec la Société vaudoise des maîtres secondaires. Le président S.P.V. a assisté à son assemblée générale en 1949.

Le président de la S.V.M.S., M. Post, est un ami du corps enseignant primaire. Nous trouvons toujours chez lui la compréhension que nous cherchons, et les renseignements et les conseils de ce mathématicien distingué sont un grand appui pour la S.P.V. Nous profitons de le remercier, au nom de tous nos collègues, pour son amabilité.

Sociétés sœurs. — Au cours de 1949, notre comité s'est fait représenter aux assemblées générales des sociétés membres de la S.P.R.

Département. — Notre comité a été reçu une fois par le Chef du Département, et à différentes reprises, par M. Martin, Chef de service, qui s'efforce toujours de nous renseigner avec courtoisie.

Collègues français. — Nous avons eu le grand plaisir de recevoir le 24 septembre, une délégation de collègues du Jura français, venus pour se documenter sur nos méthodes d'enseignement et sur notre organisation scolaire.

Synode. — Aimablement invité par le Conseil synodal, votre président a assisté à la consécration des nouveaux pasteurs et a pris part au dîner qui clôtura cette journée.

Activité du comité. — Durant l'année qui vient de s'écouler, le comité central a tenu 46 séances. Si l'on tient compte encore des nombreuses représentations, démarches et entrevues diverses, on peut dire qu'il ne se passe pas de semaine que le comité ou quelques-uns de ses membres ne soient requis.

Les séances étant toujours longues et chargées, le travail de la classe ne diminuant pas pour tout cela, au contraire, on peut croire que la vie des « cinq grands » comme voulait bien les appeler un collègue facétieux, n'est pas une vie d'oisiveté. Loin de nous l'idée de nous plaindre ; la position de l'envié est toujours plus agréable que celle de l'homme qui suscite la pitié. Le C.C. s'est toujours gardé de présenter une coupe à l'extérieur reluisant ; que l'intérieur soit propre et garni autant qu'on le peut, la façade ne nous intéresse pas.

Il serait prétentieux de vouloir aligner victoires après victoires ; certains cas qui nous sont confiés sont tout que spectaculaires. Si l'on parcourt les procès-verbaux, on est étonné de voir des noms revenir à chaque séance, collègues dont la situation paraît souvent sans issue et qu'il faut toutefois suivre avec sollicitude et persévérance.

La suite donnée par le Département aux examens de 1949 dans le « Bulletin officiel », la diffusion dans la presse vaudoise de ces remarques adressées au seul corps enseignant, nous firent demander audience à M. le Chef du Département.

Nous n'avons pas caché à notre chef la déception que ces lignes avaient causées dans le corps enseignant : la discussion s'est déroulée dans une atmosphère pénible. Nous avons dû nous contenter des déclarations du Chef du Département, que nous avons insérées dans l'« Educateur » du 27 août et que je me permets de répéter ici :

1. L'article ne met pas en doute la conscience professionnelle du corps enseignant.

2. Les moyennes n'ont pas de valeur absolue ; le Département apporte chaque fois les correctifs nécessaires.

3. Le département admet que la dictée était plus longue que d'habitude.

4. L'article n'était pas du tout destiné à la presse ; le Département regrette qu'elle s'en soit emparée et étudie le moyen d'éviter qu'un fait semblable se reproduise.

Mais revenons-en à l'activité du comité ; je ne puis en parler sans relever la magnifique entente qui règne entre ses membres ; dans les causes parfois difficiles, toujours délicates, dont nous avons à nous occuper, c'est un grand appui pour le président de sentir ses collègues l'entourer avec autant de compréhension et de dévouement que ce fut le cas cette année. Je tiens à remercier mes collègues de leur amitié, de leur travail, de leur bonne humeur. Le C.C. doit former une équipe homogène, condition première pour un travail fécond. Je forme des vœux sincères pour que cet esprit anime toujours les séances de l'exécutif S.P.V.

Qu'il me soit permis également de remercier nos épouses qui font toujours preuve d'une patience digne d'éloges.

Commission paritaire. — Nous ne pourrions mieux faire, pour évoquer le travail de cette commission, que lire un passage du rapport de notre représentant, R. Gfeller, rapport présenté aux délégués :

« ...les espoirs mis dans la Commission paritaire ne sont pas déçus. Sa seule création n'a pas réussi à chasser d'un coup le règne de l'arbitraire, mais elle ne marque pas moins le début d'une ère de libre discussion et de loyale entente entre patrons et représentants du personnel de l'Etat. En donnant son avis sur toutes les dispositions et les mesures d'application du Statut et en intervenant pour prévenir tout conflit entre l'Etat et ses fonctionnaires, elle joue en quelque sorte le rôle d'un tribunal arbitral. Tous les préavis sont examinés, toutes les décisions sont prises dans un esprit profondément empreint d'impartialité et d'humanité. »

Prêts d'honneur aux Normaliens. — En 1947 déjà nous étions intervenus pour faire changer le mode de remboursement de ces prêts. Un projet fut élaboré en 1948, où nous nous efforcions de faciliter les Normaliens mis au bénéfice d'un prêt élevé. Mais, si au service de l'enseignement primaire on répond toujours avec diligence et courtoisie à nos lettres, il n'en est pas de même au service de l'enseignement secondaire. Nous avons dû revenir à la charge plusieurs fois pour apprendre enfin que, notre projet n'ayant pu être accepté en entier, cette question fait l'objet de calculs au second service. Nous ne perdrons pas de vue cette affaire et nous retournerons prochainement au Département pour en parler.

Nos droits politiques. — La disparition de l'incompatibilité nous avait donné beaucoup d'espoirs. Le fonctionnaire peut remplir une charge publique mais la loi l'oblige à demander une autorisation à l'autorité de nomination. Si un pas en avant a été fait pour ce qui concerne la députation au Grand Conseil, il nous paraît certain qu'un recul très net est intervenu pour les conseils communaux.

L'inconciliabilité ne peut pas être évoquée, les séances ayant lieu en général le soir.

Nous sommes intervenus, d'entente avec nos collègues secondaires, auprès de la Fédération pour qu'elle étudie une modification à proposer au Conseil d'Etat.

Loi sur l'enseignement primaire. — Cet ouvrage si important pour le corps enseignant primaire doit être revu, par suite de l'entrée en vigueur du Statut. Un projet a été élaboré par le Service de l'enseignement primaire. Une commission extra-parlementaire sera bientôt mise sur pied pour l'étudier. Trois représentants du corps enseignant seront appelés à y siéger, et à veiller à ce que la loi, qui aura priorité sur le Statut, soit favorable.

Rédaction de l'Educateur. — La question de la rédaction de l'« Educateur » est du ressort de la Romande. Mais nous serions ingrats si nous ne disions pas un chaleureux merci à notre collègue A. Chabloz pour la contribution qu'il apporte à nos associations.

La peine qu'il se donne pour enrichir la partie pratique de notre journal, sa participation à l'œuvre de lecture pour la jeunesse et à l'« Ecolier romand », son activité à la Guilde de documentation, toutes les activités d'A. Chabloz sont directement au service de l'Ecole vaudoise.

Nous n'oublions pas le travail magistral qu'il a fourni en rédigeant son enquête sur l'état d'esprit des écoliers d'aujourd'hui ; cette étude venait à son heure, et elle répond, mieux que personne ne pourrait le faire, aux « Echos des examens ».

Le Statut. — Nous nous garderons de revenir longuement sur ce sujet, traité l'an passé dans les détails, et avec la compétence qu'on lui connaît, par R. Gfeller. Qu'il nous soit permis de répéter à l'intention de ceux qui en douteraient encore, que l'incorporation au Statut est une bonne chose pour le corps enseignant.

Si les instituteurs, sur quelques points particuliers à l'enseignement, ne sauraient être assimilés à des fonctionnaires de l'Etat, nous comptons sur la loi primaire pour apporter des correctifs nécessaires.

La question du logement, si discutée à l'époque, semble s'être résolue, à quelques exceptions près, à la satisfaction du corps enseignant. Par contre, nous ne répèterons jamais assez que la place du régent est au collège. Quand un appartement est mis à sa disposition, l'instituteur (l'institutrice aussi) ne devrait pas se permettre d'habiter ailleurs. Celui qui agit ainsi oblige la commune à louer l'appartement à des tiers, appartement dont il pourrait avoir besoin un jour, sinon lui, son successeur.

Plein-effet. — Directement liée au Statut est la question du plein-effet et de la période transitoire.

Une grande partie de nos membres ne reçoivent pas le traitement prévu par la nouvelle loi. Nous avons multiplié nos efforts cette année pour diminuer la période transitoire et accélérer les travaux tendant à rapprocher la fin de ce temps d'adaptation nécessaire.

Une somme de 200 000.— a été portée à cet effet par le Conseil d'Etat au budget de 1950.

Nous avons pris contact avec la Fédération et les associations de pasteurs, maîtres secondaires, gendarmes et cantonniers d'une part et avec l'Office du personnel d'autre part. Les calculs sont compliqués ; on peut s'en faire une idée en songeant que l'Etat compte 5000 fonctionnaires.

Nous demandons à tous nos membres de faire un effort pour juger sainement la question. Il serait absolument injuste d'accorder à tous la même somme au titre du plein-effet. Les propositions que nous avons faites et qui, dans le cadre de la Fédération, seront soumises au Département des Finances très prochainement tiennent compte de l'écart de chaque traitement avec le plein-effet.

Nous espérons que nos propositions tendant à donner un supplément plus fort (pour l'année 1950) aux maîtres de primaire supérieure, aux

maîtres spéciaux et aux maîtresses d'école enfantine seront comprises par chacun. En effet ces trois classes n'avaient pas jusqu'alors, bénéficié d'une revalorisation égale à celle des autres classes.

Cette épineuse question du plein-effet marchant à grands pas vers une solution que nous espérons satisfaisante pour tous, nous tenons à remercier M. Décorvet, chef de l'Office du personnel pour le travail délicat et si ingrat qu'il a fourni.

Nouvelle loi sur les retraites. — La sous-commission présidée par M. J. Chuard, a tenu 70 séances, nécessitées par le gros travail de rédaction de 35 pages et 119 articles, et par les innombrables calculs auxquels ont dû se livrer MM. Dumas et Post. Cette sous-commission a maintenant remis le projet de loi à la commission plénière qui est en train de la discuter. Elle espère mener son travail à chef d'ici le milieu de cette année et le transmettre au Conseil d'Etat. Nous avons l'assurance que les comités des associations du personnel auront l'occasion d'examiner le projet et de faire part de leurs remarques et de leurs vœux. Ensuite une commission parlementaire ad hoc sera désignée, puis le Grand Conseil devra prendre position.

Votre comité a la conviction que le législatif se souviendra de l'exposé des motifs qui précéda la loi de 1922 et disait :

« Jusqu'ici, avant d'accorder la pension de retraite, on exigeait 25 ans de service des professeurs d'Université et des maîtres secondaires, et 30 ans des instituteurs et intitutrices primaires. C'est dire que, si nous proposons de n'accorder une pension qu'après 35 ans de service, nous nous arrêtons à des normes très élevées... En acceptant la prolongation de leurs années de service, les membres du personnel enseignant font un réel sacrifice, dont il est juste de tenir compte. »

MM. les députés, qui sont à même de constater à la campagne la fatigue de certains maîtres et malgré la bonne volonté de ceux-ci, leur insuffisance à remplir certaines tâches, MM. les députés comprendront que, dans l'intérêt même des enfants et de l'enseignement, il serait néfaste d'exiger du corps enseignant des années supplémentaires et injuste d'augmenter deux fois le temps de service au cours d'une carrière, ce qui serait le cas pour nombre d'anciens. Enfin, il faut se souvenir que nulle part, et dans l'enseignement moins que partout ailleurs, il n'est bon de tendre au vieillissement du personnel : le rendement ne peut que s'en ressentir.

C'est pourquoi, pensant que ce qui fut vrai voilà bientôt trente ans l'est aujourd'hui bien davantage encore, la S.P.V. demande, une fois de plus, que l'âge de la retraite ne soit pas élevé.

Collecte : don du travail. — Si l'on tient compte du fait que nos bourses sont mises à rude épreuve de divers côtés, que nombre de nos collègues ont été sollicités pour ce même don par leur commune ou d'autres groupements, le chiffre atteint à ce jour : 4200 francs, montre que si le corps enseignant veut défendre ses intérêts, il sait ouvrir son cœur aux misères si nombreuses qui nous entourent encore.

Le travail restant à faire. — Les occasions de travail ne manqueront pas au C.C. de 1950.

La question des retraites est loin d'être résolue, et bien des chiffres passeront sous les yeux de notre exécutif avant que cette page puisse se tourner.

La loi sur l'enseignement primaire devra être étudiée à fond, et ceux qui ont déjà participé à un travail semblable savent combien de telles occupations sont longues et délicates.

L'année 1950 est celle du Congrès de Lausanne. La section S.P.V. de notre chef-lieu s'est chargée de l'organisation de cette grosse entreprise. Plusieurs commissions travaillent avec compétence et enthousiasme. Le comité cantonal suit leurs efforts avec beaucoup d'intérêt.

Depuis bien des années, le corps enseignant vaudois est préoccupé par la revalorisation de la fonction. La question peut se poser : Notre profession a-t-elle besoin d'être revalorisée ? Oui incontestablement.

Revalorisation intellectuelle, tout d'abord, par l'obtention d'un titre qui ne laisse pas l'instituteur dans un corridor étroit, isolé de toutes les autres professions libérales, et dont l'issue ne peut être que la pension juste insuffisante que l'on nous promet (ceci encore à condition que la santé et les nerfs permettent d'y arriver).

Revalorisation ensuite dans l'opinion du public qui, loin de l'école, trop souvent mal renseigné, ne se rend pas du tout compte de la complexité de notre tâche. Il faut que les parents sachent la peine que se donnent les maîtres pour adapter leur enseignement aux conditions de l'existence moderne, pour préparer les enfants à la lutte pour une vie plus droite, plus propre, plus humaine.

Revalorisation enfin dans le cœur du maître lui-même. Un de nos collègues nous disait au début de l'année : « L'instituteur souffre soit d'un complexe d'infériorité, soit, dans certains cas, d'un complexe de supériorité. » Nous croyons cette remarque exacte.

Sachons regarder notre profession avec plus de réalisme. Aimons-la pour sa grandeur, pour les joies qu'elle nous apporte, et il en est de réelles. Aimons-la aussi pour la lutte continuelle à laquelle elle nous astreint, lutte inégale, il est vrai, puisque les troupes fraîches arrivent sans cesse, mais où la victoire appartient à ceux qui savent aimer.

Nous tenons à terminer par un appel à tous nos membres.

Que les plus jeunes d'entre nous mesurent leurs paroles et leurs actes. Qu'ils savent que tout ce qu'ils font sert ou dessert la corporation tout entière. Si être membre de la S.P.V. comporte de nombreux droits et avantages, ce titre comporte aussi des devoirs. Travail, dignité, exemple feront plus pour la revalorisation de notre charge que discours et articles de journaux.

Que les plus âgés s'occupent de leurs jeunes collègues voisins ; qu'ils les entourent et les poussent à aimer leur travail. Un mot pessimiste lâché et c'est la fuite de nombreuses illusions ; conseils, encouragements, amitié, voilà ce que nos jeunes attendent de leurs aînés. Il serait injuste de les décevoir.

La S.P.V. s'est fixé de nombreux buts. Elle s'efforce chaque jour de les atteindre. Nous croyons fermement que cette action d'entraide et de solidarité est l'un des plus beaux. C'est là qu'est le chemin de la vraie richesse.

Ch. Bonifay.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS (Messieurs)

Rapport du président pour l'année 1949-50 présenté à l'assemblée administrative du 23 février 1950

Qu'il me soit permis, au début de cet ultime rapport, de remercier tous les collègues qui m'ont aidé et conseillé dans ma tâche. Ma reconnaissance va tout spécialement à ceux qui ont accepté de diriger des commissions, de préparer des rapports ou des études, de représenter l'U.I.G. en diverses circonstances, et surtout aux membres du comité, à ceux qui sont encore en fonction comme à ceux qui ont dû nous quitter. De fréquents contacts, l'étude en commun des multiples problèmes qui

se posent à une association comme la nôtre, ont fait de votre comité une équipe homogène dont le travail, en toute occasion, n'a tendu que vers un seul but : le bien de l'U.I.G. et de l'ensemble de nos collègues.

Statistiques. — Notre association, dont l'effectif n'a cessé d'augmenter — en 3 ans, nous avons enregistré 21 adhésions — compte actuellement 159 membres actifs et 88 membres honoraires. Au cours de l'année qui s'achève, nous avons eu le plaisir d'accueillir 6 nouveaux collègues, auxquels nous souhaitons une cordiale bienvenue. Ce sont : Jean-Jacques Barbier, André Grillet, Georges Kunz, René Mathieu, Eric Pierrehumbert et Michel Thion. Deux collègues, Emile Bölsterli et Jean Delor sont devenus inspecteurs, nous les en félicitons ; ils restent membres fidèles de l'Union, nous les en remercions. Nous avons dû enregistrer quelques démissions : celle de Lucien Narjoud, qui est entré dans l'enseignement secondaire, et celle de trois collègues qui, atteints par la limite d'âge, viennent de prendre une retraite que nous leur souhaitons longue, sereine et féconde.

Né en 1885, Albert Sauter devint stagiaire en 1904, sous-régent en 1906. En 1908, il fut nommé régent à Satigny, puis, en 1912, régent secondaire dans la même commune. Et jusqu'au jour de sa retraite, notre collègue n'a pas quitté son cher village. Quarante années d'enseignement dans le même endroit, quel bel exemple d'attachement, de fidélité ! Se représente-t-on ce que cette longue activité signifie pour Satigny, pour les nombreuses volées d'écoliers qui ont bénéficié de l'enseignement d'Albert Sauter, de sa sensibilité, de ses goûts artistiques ? Il a été un des parrains de notre Union, puisque, comme il nous l'a écrit plaisamment, il l'a portée sur les « fonts baptismaux ».

Marc-Emile Basset est né en 1886. Stagiaire en 1908, sous-régent en 1909, il devint en 1913 régent aux Eaux-Vives. Aux élèves qui se succédèrent dans sa classe, il consacra le meilleur de lui-même. En 1933, il vint au Grütli et c'est là que sonna pour lui l'heure de la retraite.

Si Albert Sauter et Marc Basset peuvent être considérés comme sédentaires, Louis Servettaz, lui, fut un grand voyageur. Né en 1887, stagiaire en 1909, sous-régent en 1910, régent la même année, il commença sa carrière à Soral. En 1915, il passait à Bernex, puis au Grand-Lancy ; en 1942, il était à La Roseraie, en 1943 aux Cropettes, en 1945 à St-Jean. C'est là que la retraite le surprit. A l'Union, notre collègue fut membre du comité dès 1919 ; secrétaire de 1920 à 1924, il quitta alors le comité, pour y revenir en 1930 et en être 2me vice-président de 1932 à 1940, date de sa démission définitive du comité. A la Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat, dont il a été président, Louis Servettaz fut également notre actif représentant.

A ces trois collègues nous disons notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait en faveur de l'Union et de l'école genevoise.

Activité de l'U.I.G.

Le comité, au cours des 12 séances qu'il a tenues, et l'assemblée générale, convoquée quatre fois, se sont occupés de problèmes fort divers, dont voici l'essentiel.

A. Activité pédagogique

1. **Ecole publique et éducation nouvelle.** — (Congrès S.P.R. 1950). Le sujet adopté par la S.P.R. pour le congrès de Lausanne de cette année n'a pas suscité l'enthousiasme. Un seul collègue s'en est occupé, mais de façon magistrale ; et je tiens à renouveller à Roller nos remerciements et nos félicitations pour le travail si complet qu'il nous a pré-

senté, en assemblée générale, le 26 octobre dernier. Le rapport de Roller, adopté à l'unanimité, a été transmis à notre collègue neuchâtelois Ischer, rapporteur général du congrès, qui, de son côté, a ouvert une enquête intéressante pour connaître ce qui avait été réalisé pratiquement dans nos classes dans le domaine de l'éducation nouvelle.

2. **L'état d'esprit de nos enfants.** — (Enquête S.P.R.). Cette vaste enquête, dirigée par notre collègue Chabloz, rédacteur de l'«Educateur», servira de complément aux travaux du congrès de la S.P.R. Les résultats en ayant paru dans l'« Educateur », je me dispenserai d'en parler plus longuement. Deux collègues, Fiorina et Mauris, ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur avait été adressé ; je les en remercie.

3. **Géographie.** — Notre commission, sous la direction de Dessoulavy, a fait un excellent travail d'équipe, qui se poursuit d'ailleurs, et dont vous avez pu apprécier la qualité et l'intérêt par les publications de la Guilde de documentation de la S.P.R. Le Département s'en est désintéressé jusqu'à présent ; nous ne pouvons que le regretter.

Il est à souhaiter maintenant que d'autres collègues se livrent à un travail du même genre, en histoire par exemple, et nous fournissent ainsi une documentation précieuse.

4. **Ecriture.** — Les suggestions de la F.C.E.G. ayant été acceptées par le Département, celui-ci a introduit en automne dernier, dans un certain nombre de classes de 6me un type d'écriture liée, élaboré en Suisse allemande. Il est évidemment trop tôt pour se prononcer sur la valeur de cette écriture. Néanmoins, il est à souhaiter que le Département ne se hâte pas dans son expérience, au risque d'en fausser les résultats, et ne demande pas aux maîtres et maîtresses d'apprendre en quelques semaines à leurs élèves ce qu'eux-mêmes n'ont pu voir qu'assez rapidement en 16 heures de cours.

5. **Raccordement des programmes.** — La F.C.E.G. a mis cette année à l'étude, sur notre proposition, le problème du raccordement des programmes entre les différents degrés de l'enseignement. Lors de notre dernière assemblée générale, notre collègue Hof a introduit le sujet, très vaste et très important, en montrant les deux problèmes qui se posent à nous : 1. Revision de notre plan d'études ; 2. Raccordement des programmes. Une commission a été constituée, qui fera certainement de l'excellent travail, et je remercie Hof d'avoir bien voulu se charger de la diriger.

6. **Concours antialcoolique.** — Au printemps dernier, le Département adressait au corps enseignant une note dans laquelle il annonçait que ce concours serait fort probablement transformé en une épreuve obligatoire pour tous les élèves ; les questions se rapporteraient au programme du plan d'études. Nous nous sommes permis de regretter cette éventuelle modification, et M. Grandjean nous a répondu qu'il ne s'agirait que d'une expérience, tentée une fois seulement.

7. **Epreuves d'orientation scolaire.** — Ces épreuves semblent toucher à leur fin. Par la faute du Département, qui a craint notre collaboration, elles ne nous auront laissé qu'un souvenir désagréable. Et pourtant, conçues dans un tout autre esprit, elles auraient pu nous donner des renseignements fort intéressants.

8. **Heure d'entrée en classe. Congé du samedi après-midi.** — Après que la ville eut été mise au bénéfice de nouvelles dispositions, suggérées par l'U.I.G., le Département reprit notre enquête dans les classes

de campagne sur cette même question de l'heure d'entrée en classe et du congé du samedi après-midi. Les résultats en ont paru dans le « Bulletin officiel » de juin 1949 et nous avons constaté avec plaisir que le Département avait tenu compte des vœux émis, soit par nos collègues de la campagne, soit par les municipalités.

B. Activité corporative

1. **Revalorisation de la profession.** — Lors de l'assemblée ordinaire du 8 février dernier, après avoir entendu le compte rendu de nos entrevues avec MM. Picot et Perréard, vous avez décidé que nos propositions, qui avaient fait l'objet d'une étude détaillée en 1948 déjà, seraient présentées non dans le sens d'un paternalisme — le mot est de notre collègue Borel — mais dans celui d'une réelle revalorisation de notre profession. Nos propositions portent sur une amélioration de nos traitements et sur de plus grandes possibilités d'avancement. Nous les avons transmises au Conseil d'Etat, en le priant de les faire siennes et de les défendre devant le Grand Conseil.

2. **Etudes pédagogiques.** — Au mois de juin de l'année dernière, nous avons fait parvenir au Département, dans le cadre d'une revision des études pédagogiques, des propositions concernant les examens d'entrée en stage. Elles prévoient : 1. La suppression de toute dérogation dans les conditions d'admission aux examens d'entrée en stage ; 2. La suppression des examens de connaissances, le diplôme de maturité devant donner toutes garanties sur les études secondaires des candidats (pour la musique, le dessin et la gymnastique, les études pédagogiques doivent jouer leur rôle préparatoire) ; 3. Quelques modifications de détail pour les examens d'aptitudes. Jusqu'à présent, le Département n'a donné aucune réponse à notre envoi.

3. **S.P.R.** — « La formation pédagogique des enseignants », tel était le sujet mis en discussion lors du congrès FIAI-FIPESO d'août 1949, à Stockholm. Nos collègues R. Michel, président de la S.P.R., et G. Willemin y représentaient la Suisse romande. Nous avons répondu au questionnaire, relatif à ce problème, qui nous avait été envoyé. Nous avons également participé à l'enquête portant sur les traitements du corps enseignant suisse romand, comme corollaire à l'enquête menée en Suisse allemande. Les résultats ne nous en sont pas encore parvenus, mais ils constitueront assurément pour nous une utile documentation.

4. **Assurance scolaire.** — L'article 6 de la loi sur l'assurance scolaire prévoit l'existence d'une commission de surveillance dont fait partie, entre autres, un représentant du corps enseignant. Il est légitime que ce soit un de nos collègues qui occupe ce poste, puisque nous jouons un rôle important dans la bonne marche de cette institution. Or, nous avons constaté que nous n'étions pas représentés dans l'actuelle commission de surveillance. Nous en avons fait la remarque à M. Pugin, dont dépend l'assurance scolaire, puis à M. Picot. En janvier dernier, le chef du Département de l'instruction publique nous donnait toutes assurances quant à notre participation aux travaux de cette commission, mais lors de son renouvellement seulement.

5. **Commission paritaire.** — Nous en sommes toujours au point mort, puisque le Département ne veut même pas entrer en discussion. Par contre, nos collègues vaudois et neuchâtelois se sont intéressés à notre projet, et nous leur avons fourni tous les renseignements désirés sur nos propositions.

6. **Bulletin officiel.** — Nous avons fait connaître au Département l'impression pénible que nous avait causée le ton de certains articles du No 99 du « Bulletin officiel ». Nous comprenons fort bien qu'on prenne, après avertissement, des sanctions contre les maîtres ou les maîtresses qui s'obstinent à ne pas remplir ou à mal remplir les charges qui leur incombent, car ils portent préjudice aussi bien à leurs collègues qu'au Département. Par contre, nous estimons inutile et blessant même de faire paraître dans le « Bulletin officiel » des avis comminatoires qui ne concernent en rien la grande majorité de nos collègues.

C. Divers

1. **Assurance accidents non professionnels.** — La « Winterthour », auprès de laquelle un grand nombre de collègues sont assurés, ayant estimé que notre contrat collectif était déficitaire, avait décidé de nous imposer des conditions draconiennes. Grâce aux efforts de notre collègue Gaudin tout particulièrement, que je tiens à remercier bien vivement, grâce aussi à la compréhension de l'agent général de la « Winterthour » pour Genève, ces conditions ont pu être ramenées à une carence de 3 jours dans le versement des indemnités dues pour un accident non professionnel. Malgré cela, la perte de salaire qui en résulte pour nos collègues sinistrés est très forte puisque les retenues sont faites en 220ièmes de notre traitement. Nous avons alors demandé au Département, avec nos collègues dames, de bien vouloir prendre à sa charge, jusqu'à l'échéance de notre contrat, l'indemnisation de ces 3 jours. M. Picot nous a hélas répondu par un refus.

Notre contrat arrivant à échéance le 31 décembre 1950, il s'agira cette année d'en étudier sérieusement le renouvellement.

2. **Statut des fonctionnaires et employés fédéraux.** — Nous avons soutenu matériellement et moralement la campagne en faveur de ce statut. Elle a abouti, les 10 et 11 décembre dernier, au résultat que vous connaissez, résultat particulièrement éloquent à Genève. Aussi pouvons-nous espérer que cette décision du souverain aura d'heureuses conséquences pour notre propre situation.

3. **Intersyndicale de l'Etat.** — L'Intersyndicale s'est principalement occupée, cette année, du statut des fonctionnaires et employés fédéraux et de l'intégration des allocations à nos salaires. M. Perréard, qui ne voulait pas prendre position avant de connaître la répercussion de cette intégration sur la situation de la C.I.A., nous a fait savoir dernièrement qu'il proposerait au Grand Conseil une solution analogue à celle qui a été adoptée pour le personnel fédéral.

4. **Budgets familiaux.** — En mars de l'année dernière, le bureau cantonal de statistique nous invitait à participer à une grande enquête sur les budgets familiaux. Cette enquête, s'étendant sur une année, était organisée par l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, en collaboration avec les organisations proessionnelles. Ses résultats doivent servir de base au calcul de l'indice du coût réel de la vie en Suisse. Nous espérons que de nombreux collègues auront répondu à l'appel que nous avons fait paraître en son temps dans l'« Educateur ». L'intérêt d'une telle enquête, menée avec toute l'impartialité et toute la discrétion voulues, est grand et nous tirerons certainement profit des renseignements qui seront obtenus.

5. **Croix-Rouge. Aide aux enfants suisses de l'étranger.** — Nous avons été sollicités de nous intéresser à la Croix-Rouge de jeunesse,

mais nous n'avons pas cru devoir patronner cette institution, laissant à chaque collègue le soin d'y adhérer ou non.

D'autre part, nous avons interrompu nos versements à la Croix-Rouge en faveur d'un enfant étranger, pour en faire bénéficier un enfant suisse, par l'intermédiaire de Pro Juventute.

6. **Incident de Radio-Genève.** — Cet incident, causé par M. R. Dottrens, a été liquidé à notre entière satisfaction. Quelques collègues ayant tenu à exposer leur point de vue, nous avons réuni une assemblée générale au cours de laquelle chacun a pu s'expliquer librement.

7. **Relations.** — Elles restent courtoises avec le Département de l'instruction publique ; elles sont excellentes avec les différentes associations, membres ou non de la S.P.R., auxquelles nous sommes liés. Nous nous intéressons à l'Ecolier Romand, à La Caravelle (quelques collègues ont accepté de participer à sa rédaction), à l'O.S.L. dont l'essor est réjouissant, à la Commission pour le choix des lectures, à l'Association pour la protection des enfants déficients, aux Centres d'entraînement aux méthodes actives. Enfin, je tiens à remercier nos collègues Lagier et Magnenat qui m'ont aidé à recevoir, l'été dernier, une centaine d'enfants de la Drôme que leur course d'école avait conduits à Genève.

Chers collègues,

Ce rapport marque la fin d'un mandat. Mais si le président passe, l'association demeure et, avec elle, une foule de problèmes, de soucis, d'obligations. Je viens d'évoquer quelques-uns de ces problèmes ; certains ont reçu une solution, d'autres l'attendent encore, d'autres enfin seront à étudier. Que ce ne soit pas la tâche du comité seul ou de quelques collègues, mais celle de tous les membres de notre Union. Comme le disait Guyau : « Rien n'est vain ; à plus forte raison nul être n'est en vain. Les petites fonctions ont leur nécessité comme les grandes ». Si chacun de nous, dans la mesure de ses moyens et à la place qui lui a été assignée, fait l'effort nécessaire, si chacun de nous prend vraiment conscience de son appartenance à une association librement consentie, au sein de laquelle chacun a le droit et le devoir de s'exprimer et de travailler, nous représenterons une force qui nous permettra d'obtenir ce que nous considérons comme légitime et équitable.

En terminant, je souhaite à mon successeur d'éprouver toutes les satisfactions que j'ai ressenties pendant mes trois années de présidence, et d'oublier bien vite les soucis et les tracas qu'il pourra avoir en partage, et je forme des vœux chaleureux pour que vive et prospère notre chère association.

A. Neuenschwander.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

Rapport de la présidente pour l'année 1949

C'est par une note gaie, encourageante, que je puis commencer mon rapport : l'U.I.G.-Dames a eu la grande satisfaction d'enregistrer, au cours de l'exercice 1949-1950, l'adhésion de 18 nouveaux membres : Mlle M. Baud et Mme A. Le Coultre ; Mmes Fuchs, Geiser, Duvernay, Mutrux ; Mlle S. Challet et Mme Muster-Gilli ; Mmes et Mlles Steffen-Truand, Epars, Bochet, Dunand, Cresto, Felder-Pedroni, Marquet, Anzoli, Decarli et Gretler.

A toutes, nous avons dit notre plaisir de les accueillir dans notre grande famille.

Grâce à leur venue, le cap des 200 est doublé et bien passé, puisque nous comptons aujourd'hui 207 membres, bien que 5 de nos collègues

aient cessé d'être des actives à la suite de leur démission de l'enseignement : Mlle Alice Mongenet, qui fut 2 fois une active présidente de notre association ; Mme A. Laederach, à laquelle on pourrait décerner un prix d'assiduité et de fidèle activité au sein de l'Union ; Mme Pacthod ; Mlle Antonie Fontanel et Mme Pattay.

Nouveaux membres honoraires, nous souhaitons les voir souvent revenir à nos assemblées !

Notre activité. — 2 réunions du bureau, 11 du comité, 5 assemblées générales, le « thé des correspondantes » et des déléguées, tel est le bilan officiel de notre activité.

Mais entre temps, que de conciliabules au bout du fil, que de rencontres amicales où les affaires de l'Union furent le sujet principal !

Le 4 mai, Mlle Conne, inspectrice des écoles enfantines, dans une très intéressante causerie, nous fit connaître comment elle envisage le passage harmonieux de l'école enfantine à l'école primaire.

Si, mes chères collègues, vous ne prisez point tant les assemblées uniquement administratives, je puis vous assurer que leur organisation cause chaque fois de l'appréhension à votre comité. C'est, peut-être après tout, de votre part, un sentiment de pure charité qui vous pousse à ne lui montrer ces jours-là que le minimum de visages sévères ou ennuyés !

Mais que vienne la traditionnelle séance d'Escalade ! Alors, c'est l'U.I.G.-Dames presque entière qui se presse pour applaudir chansons et revue, dans la plus sympathique, la plus gaie des atmosphères.

Ne parlons plus des excursions — restées à l'état de projet — de juin et de septembre. Dans l'idée du comité, elles devaient avantageusement remplacer des séances en salle. Cet échec fut une grosse déception que nous voulons oublier.

L'Union amicale des Ecoles enfantines — l'Amicale plus courtement et plus joliment — nous a invitées à 2 de ses manifestations :

Le 9 mars, à l'Université, une conférence de M. Pahud, professeur à Lausanne : « Le dessin chez les petits ».

Et le 2 novembre, dans le vieux local de « Notre Genève », l'audition de chansons inédites et délicieoses de Mlle Duparc et M. F. Mathil, dont nous sommes sorties ravies et enthousiasmées.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces séances communes avec nos collègues de l'école enfantine. Elles nous permettent d'établir de précieux et sympathiques contacts pour le plus grand bien de notre tâche à toutes.

Nous avons à plusieurs reprises écrit soit au président du D.I.P., soit au directeur de l'enseignement primaire (en particulier pour tenter d'obtenir le paiement par l'Etat des trois premiers jours d'absence suivant un accident ; à l'occasion de la nomination d'un nouvel inspecteur de chant ; à propos du « Bulletin officiel » de juin dernier). Chaque fois, nous avons reçu une réponse qui, pour ne pas être toujours celle que nous espérions, exposait très courtoisement la manière de voir du Département.

En juin, une campagne de presse se déclenchait contre l'enseignement primaire et ses méthodes jugées trop avancées. Estimant que le D.I.P. était surtout visé, nous nous sommes abstenues de prendre part au débat. En effet, devant le Grand Conseil, M. le conseiller d'Etat A. Picot a défendu lui-même l'Ecole genevoise. Dans une allocution au Corps enseignant primaire citadin, au Foyer du Grand Théâtre, le jour des promotions, le président du Département nous avait déjà tranquillisés à ce sujet.

Si 1949 fut une année d'innovations (écriture liée, congé régulier du samedi après-midi), elle fut aussi celle du départ de notre inspec-

teur de chant, M. F. Mathil. C'est non sans tristesse que nous nous sommes séparées de celui que maîtresses comme élèves aimaient à voir entrer dans la classe et donner une de ses attrayantes leçons dont il avait le secret.

En faisant appel, pour lui succéder, à M. J. Delor, le Conseil d'Etat a répondu au vœu de toutes nos collègues.

Groupe des Jeunes. — Le Groupe des Jeunes, c'est l'avenir de notre Union des Dames, un avenir en lequel nous pouvons avoir confiance. Entraide dans le travail, intérêt pour toutes les questions corporatives, souci des responsabilités, tel est le programme de nos jeunes collègues, l'U.I.G. Dames peut être fière de voir s'épanouir ce groupement.

Voici un aperçu de son activité au cours des 6 mois écoulés, communiqué par Mlle Quartier, qui en a assumé la direction cette année.

En octobre : pour suppléer le manuel de calcul absent en 2e et en 3e années, formation d'un groupe, se réunissant hors séance, pour constituer des séries de problèmes.

En novembre : conférence de Mlle L. Wuischpard : son séjour aux Etats-Unis.

En décembre : distribution à chacun des membres des 126 fiches de grammaire et d'orthographe de Mlle L. Schwindt : précieux matériel !... et travail acharné pour la décoration de table de la séance d'Escalade de l'U.I.G. Dames.

En janvier : présentation du travail de fin d'études de Mlle R. Rosset : observation de la nature, leçons pour les degrés inférieurs et moyens.

En février : causerie de M. Baeriswyl sur l'Ecole et l'Art.

Aucun commentaire, si élogieux soit-il, n'ajouterait quoi que ce soit de plus éloquent que la lecture de ce qui précède, ne le pensez-vous pas ?

Fédération du Corps enseignant genevois. — La Fédération du Corps enseignant genevois n'a vu aucune activité pédagogique se manifester au cours de l'année où elle fut présidée par l'U.I.G. Messieurs. Depuis octobre dernier, la présidence a passé à M. E. Candaux, de l'enseignement secondaire. Nous verrons prochainement la reprise de la question de la coordination des programmes.

Nous avons, chez les dames, étudié déjà le problème du passage de l'école enfantine à l'école primaire. Nous avons la ferme intention de reprendre cette étude.

S.P.R. - S.P.V. - S.P.N. - S.P.J. — L'épineuse question du rapport à rédiger en vue du congrès de Lausanne, a trouvé pour pour nous une solution élégante et heureuse ; notre collègue M. Roller avait, avec la conscience qu'on lui connaît, présenté un travail des plus complets au «Groupe des Educateurs protestants», sur le sujet choisi : « Ecole publique et éducation nouvelle ». Ce travail, il l'a fait connaître à nos associations primaires et enfantine genevoises. Et celles-ci, d'enthousiasme, l'ont toutes trois adopté comme le leur ! L'U. I. G. Dames a contracté de ce fait une grosse dette de reconnaissance envers M. Roller qu'elle désire ici, remercier chaleureusement.

M. A. Chabloz, avait en son temps, publié dans l'Educateur, un questionnaire pour connaître l'emploi des loisirs de nos écoliers. Les instituteurs de toute la Romandie étaient invités à y répondre. Bien maigre fut le petit paquet de résultats d'enquêtes que nous pûmes envoyer à M. Chabloz ! La plupart émanaient de membres du comité, soucieux de ne pas laisser l'U.I.G. Dames paraître se désintéresser complètement de cette question si actuelle.

Une assemblée des correspondants au Bulletin, de la commission de rédaction, et des présidents de sections a été convoquée à Lausanne. Elle fut des plus intéressantes par l'échange de vues qu'elle a permis entre collègues romands. Nous avons parfois de la peine à comprendre à distance les différences de conditions dans lesquelles nous travaillons.

Comme de coutume, votre présidente, aimablement invitée, a assisté avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, à l'assemblée trisannuelle neuchâteloise, à Couvet, et à celle de la S.P.V. à Lausanne, en janvier dernier.

Nous avions, à Genève, une commission de presse ; M. Pulfer, du Comité central S.P.R., s'inquiète un peu de son trop long sommeil !

Cartel intersyndical. — Notre déléguée au Cartel des fonctionnaires nous a fait un bref résumé de l'activité de cette association.

Entrevues avec M. Perréard, nombreuses séances de Comité, discussions et lettres au Conseil d'Etat à propos de la police, des services hospitaliers, des concierges, de la C.I.A. et de l'A.V.S., sans compter la grande question de l'intégration de nos allocations de vie chère aux salaires de base !

Enfin, le Cartel a adhéré, en novembre 1949, au « Comité genevois d'action » en faveur du Statut du personnel fédéral.

Nous avions à cœur de voir accepter ce statut, puisque le nôtre en dépend ! Donc, nous avons participé à la campagne électorale, de la seule façon que la loi nous accorde, à nous autres femmes, c'est-à-dire... en payant chacune 2 francs.

Bref, le Statut du personnel fédéral ayant été accepté, nous voilà en bonne posture pour réclamer avec chance de succès, la fameuse intégration, par l'intermédiaire du Cartel des Fonctionnaires.

Nous désirons dire à Mlle Charmot, qui nous représente au Cartel, toute notre gratitude pour l'immense travail qu'elle accomplit pour nous avec autant de compétence que de dévouement.

C. I. A. — Mlle Mongenet ayant démissionné de l'enseignement, nous avons cru que, tout naturellement, la suppléante dame devait lui succéder au sein du Comité de la C.I.A. où elle nous représentait. Or, il n'en est rien ! Seul, le nombre de voix obtenues lors de l'élection des suppléants règle le jeu du remplacement. Nous essayerons d'obtenir un changement de manière de faire, jugeant plus équitable qu'une suppléante succède à une déléguée.

Ecolier Romand. — L'Ecolier Romand a créé un nouveau journal pour les aînés. Il est distribué dans nos classes à tous les abonnés au vieil « Ecolier ». Nous souhaitons bonne chance et heureuse traversée à cette intéressante Caravelle !

Centre de liaison des associations féminines. — La présidente du Centre de liaison ayant demandé à être renseignée sur notre activité corporative, le rapport de l'an dernier lui a été envoyé.

En novembre dernier, le Centre de liaison, jugeant que la publication détaillée dans la presse de scandales, crimes et cambriolages, avait une influence néfaste sur la jeunesse, a adressé une lettre à M. le député Déonna (président de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner la question de St-Antoine) pour le prier de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter ce danger. Nous avons signé cette lettre.

Entraide. — Du Sana de St-Jean d'Aulph, nos collègues françaises nous ont écrit. Elles expriment le regret de ne pas avoir eu la visite

que nous leur avions promis de renouveler. C'est notre présence amicale qu'elles désirent. En effet, notre aide matérielle au Sana n'est plus nécessaire. Mais votre Comité pense que d'autres œuvres méritent d'être soutenues. Il vous proposera donc de continuer nos versements mensuels. Ils constitueront un fonds d'entraide sociale. Les occasions d'y puiser ne manquent hélas pas !

Ouvroir de l'Union des femmes. — C'est toujours avec reconnaissance qu'on y reçoit nos dons, ne l'oublions pas !

Croix-Rouge de la Jeunesse. — Le Comité central S.P.R. s'y est intéressé et recommande la création de sections de Croix-Rouge de Jeunesse dans nos cantons romands. A Genève, où elles existent depuis longtemps, nous avons promis de leur donner un nouvel essor.

Conclusions. — Durant ces 3 dernières années, le Comité de l'U.I.G. Dames est resté, à une exception près, le même. Aujourd'hui, 4 d'entre ses membres désirent se retirer : Mme Coeytaux, Mlles Demont, Forney et Monney. Leur action, au sein de notre « équipe », a été féconde et précieuse. J'emploie à dessein ce terme d'équipe, car nous avons vraiment travaillé la main dans la main, loyalement, amicalement, prenant chacune notre part de responsabilités. Aussi, n'est-ce pas sans mélancolie que celles qui restent voient partir leurs compagnes. Mais nous savons combien elles méritent de retrouver un peu de liberté pour des occupations plus personnelles après avoir donné leur temps pour toutes. En votre nom, je désire leur exprimer notre reconnaissance émue.

... Et c'est aussi la fin du mandat de la présidente ! Je profite donc du moment qui me reste pour vous adresser, de ma place de « grand premier rôle » ma dernière homélie !

Pendant les 18 premiers mois de ma présidence, je vous ai senties agissantes, tout près de moi. Puis, peu à peu, l'accoutumance aidant, le souvenir du danger de la « crise ministérielle » s'estompant, il m'a semblé découvrir plus d'indifférence, pour tout ce qui touchait l'Union. Peut-être n'avons-nous pas su continuer à vous intéresser, à vous donner le vif désir de venir à toutes les séances ou manifestations de l'Union ? C'est possible, et nous nous en excusons. Mais, pour le Comité, l'heure est souvent grave, la responsabilité lourde. Il est difficile de songer toujours au moyen de vous attirer nombreuses à nos assemblées. J'aimerais que vous le compreniez ! Ce n'est déjà plus en pensant à moi que je vous le dis, mais à celle qui va me succéder. Nous sommes 200, est-ce exagéré d'espérer un tiers de nos membres à chacune de nos séances ?

Je ne désire cependant pas conclure avec un sentiment de tristesse. Je me souviens que j'ai beaucoup hésité à accepter la présidence de l'U.I.G. Dames. Eh bien ! maintenant, je ne le regrette pas. Ces trois ans ont été pour moi une expérience enrichissante ; en effet, je crois que l'on gagne toujours à s'oublier un peu soi-même pour penser plus à toutes, pour travailler pour le bien de toutes. Du moins, j'espère l'avoir fait. Je ne saurais l'affirmer. Les circonstances sont parfois telles qu'elles vous imposent une voie qu'on n'aurait pas toujours choisie de son plein gré. Mais s'il y eut des heures sombres, il y en eut beaucoup d'heureuses et, vous le savez, ce sont en définitive celles-ci que la mémoire conserve le plus fidèlement !

Maintenant, regardons vers l'avenir. Il ne s'annonce pas très facile, nous risquons peut-être d'inaugurer une période de luttes pour la défense de nos droits. Votre Comité veille et s'efforcera d'œuvrer de son mieux. De votre côté, chères collègues, aidez-le !

J. Meyer.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE

Tout d'abord, je m'excuse de commencer mon rapport par où je devrais le terminer, mais le point que je vais toucher est d'une grande importance ; je vous prie donc d'y réfléchir sérieusement. Ne vous semble-t-il pas, chères collègues, qu'il n'y a que quelques semaines que nous quittions cette salle après notre séance administrative, pourtant une année déjà s'est écoulée. Cette fuite si rapide du temps m'effraye et me donne du souci, car, très vite, ce sera le retour du mois de février, de la séance administrative avec cette fois-ci le renouvellement du comité, la nomination d'une présidente. Il n'est donc pas trop tôt d'y songer et il faut que quelques-unes d'entre vous acceptent à leur tour de se dévouer et fassent le sacrifice de quelques heures de travail pour le bien de notre Amicale qui doit vivre.

Effectif. — Notre association compte actuellement 87 membres. Nous avons eu 3 démissions cette année ; ce sont : Mme Tiercy qui a quitté Genève, Mme Muster et Mlle Challet qui, toutes deux, ont passé à l'école primaire et de ce fait nous abandonnent pour entrer à l'U.I.G. Par contre, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous Mme Cartier, Mlle Lagrange, Mlle Mattern ; nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et espérons qu'elles suivront nos séances avec fidélité. Nous avons eu le chagrin de perdre Mme Perrier, et c'est avec émotion que je rappelle le souvenir de cette collègue, douce, gentille, qui ne méritait, certes pas, la fin tragique qu'elle a eue.

J'adresse une pensée toute particulière à Mlle Theiler, qui n'est malheureusement pas remise de son accident et vient de subir une nouvelle opération. Nous lui souhaitons une prompte amélioration, en attendant la complète guérison. Tous nos vœux aussi à M. Quiblier qui vient d'avoir un accident.

Séances. — Votre comité a tenu 10 séances cette année, dont une avec Mlle Conne et une avec l'U.I.G. Dames. Quant à vous, nous vous avons convoquées à 9 séances bien différentes les unes des autres mais vous apportant toutes quelque chose. Ce fut d'abord M. Pahud, professeur à Lausanne, qui nous parla du dessin chez les petits, dessin qui leur permet d'exprimer quelque chose, mais que nous, adultes, ne compenons pas toujours. Sachons y découvrir toute la poésie qui s'en dégage, le rythme, l'équilibre, les accords de couleur que l'on y trouve. Chacune a, je crois, tiré profit de cette excellente conférence.

Toujours dans le domaine enseignement, je rappellerai nos 2 séances de chant où le groupe choral a su mettre en valeur les ravissantes compositions de Mlle Duparc et de M. Mathil.

Nous avons été conviées par l'U.I.G. Dames à une séance où Mlle Conne a parlé du fossé qui existe entre l'école enfantine et l'école primaire, fossé que nous nous efforçons de faire disparaître.

Au mois d'avril, nous visitions le Jardin botanique, où par un temps radieux nous avons pu admirer les rocailles qui étaient magnifiques et où M. Baehni nous fit observer maintes particularités qui échappent aux yeux des profanes.

Dernièrement, Mme Bondallaz nous faisait une causerie sur le village Pestalozzi. L'enthousiasme avec lequel elle nous a parlé de cette œuvre nous donne l'envie de visiter Trogen.

Quant à la séance d'Escalade, tout était plaisir pour nous, cette année puisque nous étions les invitées de nos collègues primaires.

Qu'elles soient remerciées encore pour les heures délicieuses qu'elles nous ont fait passer.

Et pour terminer cette liste, je parlerai encore de la sortie d'automne à Chouilly et... de la fondue. Quel plaisir de se retrouver devant une tasse de thé ou... devant un caquelon. Comme ces réunions permettent de se mieux connaître, d'échanger des idées et malgré tout de parler de sa classe et de ses expériences !

Groupe d'échange. — Sous la présidence de Mlle Hermatschweiler, ce groupe s'est réuni régulièrement, cette année. C'est dans une atmosphère jeune, gaie, agréable, qu'ont eu lieu ces rencontres. Demandez à celles qui les ont fréquentées ce qu'elles en pensent et voyez l'excellent travail qu'elles y ont accompli. Au nom de ce groupe nous remercions très sincèrement le D.I.P. qui a fourni le matériel nécessaire pour l'exécution des travaux.

Département. — Nous n'avons pas eu beaucoup de contacts avec le Département, cette année. M. Grandjean a reçu les présidents des associations pour les mettre au courant du changement apporté dans les vacances : 2 semaines au Nouvel-An, 2 semaines à Pâques, 9 semaines en été, le Département ne voulant plus de rentrée au mois d'août.

D'autre part, M. Picot a été sollicité par les associations pour que l'Etat prenne à sa charge les trois premiers jours de traitement que l'assurance Winterthour refuse de payer en cas d'accident. Cette démarche n'a pas abouti. Le président du Département a également refusé la création d'une commission paritaire, trouvant que les contacts sont suffisants puisque les associations sont consultées lorsque c'est nécessaire et les représentants reçus lorsqu'ils le désirent.

Bien que nos classes soient toujours très chargées, les réclamations de l'an dernier ont porté leurs fruits : de nombreuses classes tenues par des suppléantes, ont été ouvertes évitant ainsi d'avoir des effectifs de plus de 40. Le travail à mi-temps n'ayant pas donné satisfaction a été supprimé.

S. P. R. — Dans le cadre de la S.P.R., les meilleures relations existent entre toutes les sections et c'est toujours avec grand plaisir que les délégués se retrouvent.

A Pâques, la S.P.R. avait organisé un voyage à Rome, d'où les participants sont revenus enchantés.

Le Congrès de Lausanne a donné du souci à votre comité car il fallait présenter un travail et nos remerciements vont à Mlle Filliettaz qui avait accepté ce lourd fardeau. Pour finir, c'est M. Roller qui a fait un travail remarquable et l'a présenté pour son Union. Les associations de dames ne pouvant faire mieux ni dire autree chose, l'ont approuvé. Nous remercions vivement M. Roller qui nous a facilité la tâche.

M. Chabloz réclame depuis longtemps qu'un numéro de l'Educateur soit consacré à l'école enfantine. Mlle Duparc préside une commission qui se charge de recueillir de la documentation. Que toutes celles qui ont des idées veuillent bien nous les faire parvenir ; nous les remercions d'avance.

Associations féminines. — Nous sommes toujours en contact avec les associations féminines. Le Centre de liaison nous a demandé de signer une lettre (adressée au président de la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner la question de St-Antoine) protestant contre la publicité faite par la presse à tous les crimes et délits.

Cartel. — L'activité du cartel a été assez restreinte sauf au moment de la votation fédérale pour le statut du fonctionnaire. Le résultat de cette votation était de toute importance pour nous et c'est la raison pour laquelle nous étions tenues d'aider financièrement (en achetant les timbres) le comité genevois qui s'était formé. Nous ne tarderons pas à bénéficier de ce vote.

Assurance accident. — Le contrat avec la Winterthour arrivera à échéance à la fin de cette année et nous renonçons à le renouveler étant donné les modifications qui ont été apportées. Désirant partir sur de nouvelles bases, nous allons examiner les propositions de différentes compagnies pour une assurance soit collective, soit individuelle. Nous vous convoquerons en temps voulu pour vous tenir au courant et il sera de toute importance que vous assistiez à cette séance d'information car chacune devra prendre une décision.

Conclusion. — Je termine, car un rapport n'est jamais agréable à écouter ; aussi est-ce très brièvement que je vous ai retracé l'activité de notre Union.

Sachez que l'intérêt que vous montrez nous encourage, venez aux séances, répondez à nos appels, aidez-nous, et c'est alors avec courage que nous pourrons travailler.

A vous, mes chères collègues, tous mes remerciements et ma reconnaissance pour ce que vous faites afin d'alléger ma tâche, tâche grandement facilitée par l'esprit si amical qui règne au sein de notre comité.

Y. Grangier.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Rapport présidentiel présenté à l'assemblée trisannuelle à Couvet, le 12 novembre 1949

De toutes les charges, de tous les devoirs qui incombent au président de la S.P.N., de toutes les difficultés qui accaparent souvent son temps, celui qu'il passe à la rédaction du rapport à présenter tous les trois ans est celui qui pèse le plus. C'est le moment le plus pénible de la présidence. Je manque de lyrisme, je suis incapable de belles envolées car, comme mon ami Gfeller, ancien président de la S.P.V., je ne suis pas un ange, le ciel m'a refusé des ailes. Aussi, je m'excuse d'avance de tout ce qu'un tel rapport contient de rébarbatif et de fastidieux.

Pour le rédiger en toute connaissance de cause, j'ai relu avec attenattention les procès-verbaux du comité central d'octobre 1946 à ce jour et j'ai constaté avec regret l'inéluctable nécessité qui contraignit le comité central à mettre au premier plan de ses préoccupations les questions matérielles. Ne déduisez pas de cette remarque que nous méconnaissons le but primordial de notre association tel qu'il est précisé dans nos statuts à l'article 2 sous lettres a) et b) :

« La S.P.N. a pour but :

a) le développement de l'instruction publique, le progrès de l'école populaire et la prospérité des œuvres de protection de l'enfance ;

b) le perfectionnement de la culture générale et professionnelle de ses membres. »

Si la malice des temps en a décidé autrement et nous a obligés à nous occuper de stabilisation des traitements, de revalorisation de la profession, nous n'en avons pas moins suivi avec intérêt, les efforts

de tous nos collègues qui cherchent à adapter toujours mieux l'école aux conditions actuelles, qui expérimentent ou emploient de nouvelles techniques. C'est ce souci constant du progrès de l'école qui nous a engagés à proposer le sujet du congrès romand de 1950 : Ecole publique et éducation nouvelle.

La réorganisation des études normales a été pour nous un objet sérieux. Nous avons suivi avec un intérêt sans cesse croissant les travaux de la commission législative et nous nous faisons un devoir de remercier notre collègue et ami Marcel Calame qui a défendu au sein de la commission le point de vue de la S.P.N. Cette réforme a abouti. Nous exprimons notre reconnaissance à M. C. Brandt, conseiller d'Etat, pour sa compréhension des besoins d'une école populaire progressiste. Permettez-moi de relever simplement et avec modestie que le projet que nous avons eu l'honneur de déposer en 1945 a servi de base à la réforme de cet enseignement et qu'une grande partie de nos vœux sont réalisés.

Les mauvaises lectures qui empoisonnent l'âme de notre jeunesse, la fréquentation par les enfants des sociétés d'adultes ont également retenu l'attention du comité central et lui ont donné l'occasion d'intervenir auprès des autorités.

Passons à l'activité du comité central en tant qu'organe administratif et de défense de nos intérêts matériels.

Comité central. — De nombreux changements ont modifié sa physionomie pendant cette période. Une excellente collègue, Mlle Vuille, a résilié ses fonctions de déléguée de la section de Neuchâtel. Elle a été remplacée par Fritz Humbert-Droz sur qui nous comptions beaucoup, mais la politique lui a fait abandonner son poste. Ses successeurs furent Fritz L'Eplattenier puis André Aubert. La représentante du district de Boudry, Mlle Berthe Gaille, a été remplacée à deux reprises et pour des périodes assez longues, par son suppléant, notre collègue Ernest Bille. Un vieil ami et un membre assidu, Arnold Jeanneret, délégué du Locle, a été suppléé pendant sa longue maladie par Mlle Gabus. Enfin, en mai 1947, le district du Val-de-Ruz déléguait Mlle Alice Perrin qui succéda ainsi à Jean Maillard comme secrétaire chargé de la rédaction des procès-verbaux.

Les charges ont été réparties comme suit :

Président : Charles Rothen.
Vice-président : Arnold Jeanneret.
Caissier : William Porret.
Secrétaire-correspondant : Willy Zwahlen.
Secrétaire des verbaux : Alice Perrin.
Membres : Berthe Gaille, Fritz Humbert-Droz, puis Frédéric L'Eplattenier puis André Aubert.

Le bulletinier qui vous renseigne si fidèlement sur tout le travail du comité, Samuel Zwahlen, a assisté à toutes nos séances. Je m'excuse auprès de mes collègues du C.C. de les avoir convoqués 32 fois soit pour des séances de comité, de bureau ou avec les présidents de sections ou aux assemblées des délégués. Je leur exprime aujourd'hui ma gratitude et certainement votre reconnaissance pour leur dévouement et l'intérêt qu'ils ont toujours apporté aux questions posées dans des ordres du jour souvent trop chargés. Ils furent tous de précieux collaborateurs.

Notre effectif. — A part quelques exceptions, en grande majorité à La Chaux-de-Fonds, tous les membres du personnel enseignant pri-

maire font partie de la S.P.N. Nous devons ce résultat à l'activité des présidents de section et nous leur sommes reconnaissants du zèle qu'ils apportent à engager tous les nouveaux collègues nommés à entrer dans notre association.

Au 1er janvier 1946, notre société comprenait 440 membres actifs, 54 membres auxiliaires, 7 membres d'honneur, soit au total 501. Au 1er janvier 1949 : 449 membres actifs, 56 membres auxiliaires, 7 membres d'honneur, soit au total 512.

La mort a frappé dans nos rangs. Elle a ravi à l'affection de leur famille et à notre amitié nos collègues : Gustave Bubloz, Thérèse Ecklin, Esther Degoumois, Silvia Sigrist, Jules Decreuze et Vital Huguenin. Nous adressons à leur famille une dernière fois l'expression de notre sympathie.

Pendant ces trois ans, plusieurs de nos collègues ont cessé leur activité bienfaisante. Nous voudrions avoir la certitude que tous nos retraités jouissent dans la quiétude d'un repos bien mérité.

Les mutations dans le corps enseignant furent extraordinairement nombreuses. Elles ont compliqué le travail de notre caissier et celui du bulletinier chargé du contrôle de l'envoi régulier de l'Educateur et de la mise à jour de l'état nominatif de la société.

Nos relations. — Elles sont cordiales avec M. le Chef du Département et avec MM. les Inspecteurs. Elles sont empreintes de compréhension réciproque et de bienveillance. Nous souhaiterions qu'une collaboration étroite s'établisse entre le Département de l'instruction publique et la Société pédagogique. Dans notre rapport adressé à M. Camille Brandt au sujet du statut général des fonctionnaires et plus exactement sur les points particuliers au personnel enseignant primaire, nous disons quant à la collaboration :

« Il nous paraît logique, en effet, que dans toutes les questions techniques : choix de manuels, choix de matériel, adoption de méthodes d'enseignement, discussion de programmes, répartition des horaires, etc., le personnel enseignant primaire (PEP), premier intéressé, soit consulté. Il nous paraît logique aussi que cette consultation se fasse par l'intermédiaire de la S.P.N., à charge pour elle d'être l'interprète de l'opinion de la majorité du PEP.

Nous croyons aussi que les divers cours organisés par le Département de l'instruction publique seraient d'autant plus appréciés et efficaces que la S.P.N. collaborerait à leur organisation. Etant les bénéficiaires de ces cours, nous verrions avec plaisir la possibilité d'en discuter auparavant le choix, le plan, l'étendue, la tendance, la nécessité.

Nous estimons enfin et surtout qu'une collaboration toujours plus étroite entre le Département de l'Instruction publique, ses représentants et le P.E.P. représenté par la S.P.N., collaboration basée sur une confiance réciproque entière, ne peut qu'être favorable à l'école neuchâteloise. Cette collaboration nous paraît non seulement désirable mais nécessaire. Elle augmentera pour chaque membre du P.E.P. la notion de sa responsabilité personnelle et créera chez tout le P.E.P. le sentiment de faire partie d'une communauté professionnelle. »

Avec la Romande comme avec les sociétés pédagogiques genevoise, vaudoise, jurassienne et la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, nos relations sont excellentes. Nous avons eu l'honneur d'assister aux assemblées de ces divers groupements. Nous suivons avec intérêt leurs travaux et leurs luttes et nous constatons la parfaite similitude d'idées entre toutes ces associations et nous tant

sur le plan matériel que sur celui culturel et professionnel. Nos relations avec la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur sont devenues plus étroites depuis quelques années. Nos deux sociétés ont de nombreux points de contact et une collaboration plus effective s'avère, à mon humble entendement, utile et nécessaire.

Fédération des sociétés cantonales de titulaires de fonctions publiques. — Nous avons participé à toutes les séances de la Fédération. Tant que la Fédération s'est occupée d'améliorer la situation des fonctionnaires par l'octroi d'allocations de renchérissement, elle a été unie, unanime, a joué un rôle intéressant. L'homogénéité de vues entre les délégués des divers groupements représentés a été favorable à l'ensemble des titulaires de fonctions publiques. Mais depuis près de vingt mois, elle n'arrive point à prendre position nette sur les questions de la stabilisation et de la revalorisation et sur celle du statut général des fonctionnaires. Au lieu de mettre sur pied un projet de statut général des fonctions publiques, à la demande et à l'insistance d'un groupement, elle a perdu douze mois à discuter son statut interne et elle n'a pas même abouti à le mettre au point. Fin 1948 et au début de 1949, elle s'est efforcée de poser quelques principes qui furent approuvés par l'ensemble des délégués et ce n'est que le 12 mai 1949 que, répondant à une demande du 6 janvier 1948 faite par le Conseil d'Etat, elle déposait des propositions générales concernant la revision des échelles de traitements. Parmi ces principes généraux, nous relevons celui-ci quant à l'incorporation des allocations au traitement : « Quels que soient les modalités et les principes devant servir de bases dans la fixation des nouvelles normes, les représentants du personnel de l'Etat sont opposés à l'introduction de « l'échelle mobile » dans le nouveau régime. Les traitements ne devraient donc pas comprendre une part destinée à varier selon les fluctuations de l'indice du coût de la vie. » Or, avant que cette proposition fût adoptée à la majorité, la Société des magistrats et fonctionnaires avait pris position, s'était déclarée partisante d'une échelle mobile égale au 10 % des traitements et allocations et avait donné son point de vue à M. le chef du Département des finances. Cette société se trouvait ainsi, d'après certains délégués, avoir transgressé les statuts internes de la Fédération et demande fut faite de prononcer son exclusion. Dans deux séances, l'assemblée des délégués fut incapable de prendre une décision quant à cette exclusion. La Fédération ne peut être viable et efficace que lorsque la minorité se soumet à la majorité. Actuellement, la Fédération ne peut plus travailler dans l'intérêt de l'ensemble des fonctionnaires. Une seule solution s'impose, car deux idéologies, deux tendances y règnent et empêchent tout travail constructif. Cette solution c'est la dissolution de la Fédération dans son état actuel. Le Comité central qui a longuement discuté cet objet préavise en faveur de la dissolution et prie l'assemblée générale de donner mandat à ses délégués à la Fédération de la voter. Nos collègues des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur ont, dans leur assemblée générale du 29 octobre, approuvé cette proposition.

Votre comité central, devant la lenteur de travail de la Fédération s'est mis à l'œuvre et a posé vos revendications. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

Notre situation matérielle. — Vous la connaissez aussi bien que nous. Vous avez suivi son évolution et je crois pouvoir me dispenser d'entrer dans des détails. L'allocation mobile a passé successivement au cours de ces trois années de 25 % à 33 1/3, à 38, puis enfin à 43 %

Nos retraités ont joui également d'une augmentation du taux de l'allocation et le plafond limitant l'octroi des allocations a été relevé.

Le problème le plus urgent, objet de notre préoccupation, est celui déjà signalé de nos traitements futurs et de notre statut. Le couronnement des efforts du Comité central dépend de vous tous. Le C.C. doit sentir derrière lui une société unanime dans les revendications présentées. Nous vous avons tenu au courant de nos travaux par la circulaire du 4 mars 1949. Cette circulaire a été développée dans un rapport que nous avons remis à M. le chef du Département en date du 4 juillet 1949. Toutes les sections de la S.P.N. ont été mises au courant, elles ont eu connaissance de notre rapport et l'ont discuté. Toutes les sections nous ont témoigné leur reconnaissance et nous ont fait confiance pour l'avenir.

Aux premiers pourparlers que nous avons eus avec le Département de l'Instruction publique d'autres doivent suivre. Nous sommes impatients de connaître les propositions de l'Etat. L'attente se prolonge trop. La conjoncture actuelle n'est plus aussi favorable que précédemment. Le referendum lancé contre le statut du personnel fédéral est une menace pour nous et explique peut-être la lenteur gouvernementale. Aussi, avons-nous demandé en date du 3 septembre, et la V.P.O.D. en date du 5 septembre, la convocation de l'assemblée des délégués de la Fédération afin qu'elle intervienne auprès du Conseil d'Etat pour hâter la stabilisation.

Dans les revendications particulières au P.E.P., nous insistons sur le paiement du traitement par l'Etat et nous justifions notre requête par les considérations suivantes :

Chaque fois que les traitements du P.E.P. doivent être réajustés, on se heurte dans certaines petites communes à une opposition systématique. Ces traitements, par ailleurs, font souvent, dans les discussions de budgets communaux, l'objet de commentaires désobligeants à l'égard du P.E.P. Ni le chef de gare, ni le postier, ni le gendarme, payés par la Confédération ou par l'Etat ne sont soumis à ces remarques désagréables. Plus encore, certains instituteurs et institutrices subissent quelquefois, en touchant leur traitement, des remarques peu aimables et tout à fait injustifiées. Il faut reconnaître que le traitement du P.E.P. consitue dans certaines communes un des gros postes du budget et une lourde charge pour la commune.

Le système actuel de subventionnement de l'enseignement primaire pourrait être « renversé » et l'Etat chargé de payer le P.E.P., à charge par les communes de lui restituer une partie des dépenses du budget scolaire. Si l'Etat prenait à sa charge une plus grande partie des dépenses nécessitées par l'enseignement primaire (traitement du P.E.P. en particulier), le principe du paiement par l'Etat serait plus facilement réalisable.

Les articles 231 et 232 du Règlement des Ecoles primaires pourraient prévoir :

> « Les communes contribuent aux dépenses scolaires au moyen d'une allocation à l'Etat fixée par le Grand Conseil », et
> « Les traitements de P.E.P. sont payés régulièrement à la fin de chaque mois par l'Etat. »

Pour mémoire, notons dans ce rapport les deux arrêtés du Conseil d'Etat se rapportant au paiement du traitement en cas de décès, de démission ou de retraite et à la gratification accordée après 25 ans et 40 ans de service. Ces deux arrêtés sont dus d'abord à l'insistance de la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur

et à celle de notre société et surtout à M. Camille Brandt, dont l'intérêt pour le personnel enseignant et son don de persuasion ont eu raison des oppositions et des objections de certaines communes.

Le remplacement d'institutrices par des instituteurs a retenu l'attention du C.C. Nous vivons une période quelque peu anormale. A la pléthore de personnel enseignant a succédé la pénurie. Nos collègues subissent une perte lorsqu'elles sont remplacées par un instituteur. Notre intervention n'a pas eu le succès espéré. Le C.C. est prêt à combler cette perte pour autant qu'elle soit une lourde charge.

Nos statuts. — Les statuts de notre association, revisés au cours de cet exercice triennal, sont entrés en vigueur. Ils ne portent pas une plus forte empreinte syndicaliste. La revision a porté sur des modifications de rédaction et a précisé certains articles. Une innovation : la commission d'études pédagogiques. Cette commission a eu un long temps de gestation. Elle est maintenant constituée et s'est mise au travail. Nous souhaitons qu'en liaison avec le C.C. elle accomplisse une bonne besogne et qu'elle démontre par son activité que la S.P.N. attache une grande importance à la culture générale et professionnelle.

Le premier acte de cette commission fut de désigner le rapporteur général du Congrès romand : M. Adolphe Ischer, directeur de l'Ecole normale s'est chargé de ce travail.

Défense. — Un conflit entre une institutrice et sa commission scolaire a reçu une solution satisfaisante grâce à notre intervention et à la bienveillante compréhension de M. Charles Bonny. Nous profitons de ce fait pour inviter ceux ou celles de nos collègues qui peuvent être en difficultés avec l'autorité à ne pas attendre au dernier moment pour recourir au C.C. Un conflit n'est que rarement spontané. Il est le plus souvent le résultat d'une lente évolution. Il serait utile que le C.C. soit renseigné dès la naissance d'une situation difficile entre un membre du corps enseignant et l'autorité. Afin que l'intervention du C.C. soit plus efficace, nous avons donné des recommandations aux présidents de section qui, connaissant mieux les collègues de leur district que les membres du C.C., sont à même de nous renseigner.

Caisse d'entraide et entraide. — Elle a continué son action bienfaisante. Deux collègues instituteurs ont bénéficié de prêts tandis que deux collègues institutrices ayant épuisé les prestations de la caisse de remplacement ont reçu l'aide de notre caisse.

Nous nous faisons un devoir de remercier aujourd'hui tout le personnel enseignant primaire pour le magnifique geste de solidarité envers notre collègue de Brot-Dessus, victime d'un incendie. Vous avez répondu sans hésiter à notre appel, vous avez prouvé une fois de plus que l'entraide n'est point un vain mot chez nous.

Divers. — Le don volontaire en faveur de notre fonds de prévoyance est clos. Le versement que nous avons effectué a porté ses fruits. Le Grand Conseil a augmenté de Fr. 50 000.— la participation annuelle de l'Etat à notre fonds.

L'enquête Chabloz, les leçons particulières, l'œuvre de la maison des jeunes, la défense de la 9e année, le nouveau règlement de la caisse de remplacement, la presse et l'école, tels sont encore des sujets de délibération de votre comité.

A trois reprises, nous avons été sollicités à donner l'adhésion de notre société à l'Institut neuchâtelois, fondé en 1938 dans le but de concourir au maintien et au développement du patrimoine culturel du pays de Neuchâtel. En 1948, le comité central s'était tenu sur la réserve.

L'activité de cet Institut nous était inconnue. Les années de guerre ne lui avaient pas été favorables. Cet institut a repris son activité sur de nouvelles bases. Dans sa dernière séance, le C.C. a examiné à nouveau l'adhésion de notre société à cet organisme et préavise en faveur de notre entrée en qualité de membre collectif.

La S.P.N. a l'obligation de reprendre la direction de la Romande dès le 1er janvier 1951. C'est une lourde charge. Nous aurons à désigner un président et à constituer un bureau d'au moins trois membres. Les démarches faites à ce jour n'ont donné aucun résultat positif, mais nous arriverons à chef dans le courant de 1950.

A nos collègues, Mlle Marceline Béguin, qui nous représente dans la commission de lectures, à Marc Jaquet pour son activité à la commission de l'Ecolier romand, à Maurice Montandon, le président dévoué de notre filleule l'Exposition scolaire permanente, va notre reconnaissance pour leur dévouement et leur travail.

Un historien a dit : « Un comité ne fait jamais rien de bon sauf s'il ne comprend que trois membres dont un malade et un absent. »

Tel n'est pas le cas de votre comité central qui, bien que composé de 7 membres et du bulletinier, a accompli pendant ces trois années beaucoup de travail utile grâce à l'esprit d'équipe qui l'anime et à l'amitié qui unit ses membres.

C. Rothen.

Avis important

La Fabrique Suisse de Crayons **CARAN D'ACHE** vous recommande, lors de vos achats de crayons de graphite ou de couleur, d'en contrôler l'origine en vérifiant s'ils portent bien la marque **CARAN D'ACHE** ou l'arbalète qui seules garantissent la fabrication suisse.

En effet, des crayons pourvus de noms spécifiquement suisses, mais fabriqués à l'étranger, sont de nouveau offerts aux écoles. Ces crayons sont vendus généralement à des prix fortement exagérés par rapport à leur qualité. Il est préférable d'acheter des crayons de graphite et de couleur dans les magasins de papeterie. Vous aurez ainsi la garantie d'acheter des produits de qualité au plus juste prix. Demandez les crayons **CARAN D'ACHE !** Vous soutiendrez ainsi le travail suisse et vous aurez toujours entière satisfaction.

ON CHERCHE POUR L'ÉCOLE SUISSE DE LIMA

deux maîtres primaires

Les leçons étant données en espagnol, de bonnes notions de cette langue sont indispensables. Les candidats doivent s'engager pour 4 ans au moins, s'ils veulent obtenir le remboursement du voyage aller et retour. Les demandes de renseignements et les offres manuscrites, avec curriculum vitæ, photo et copies de certificats doivent être adressés au **Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Wallgasse 2, à Berne. Dernier délai: 8 août.**

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

BUFFET DE LA GARE - LES AVANTS

Point de départ de nombreux buts d'excursions. Belvédère des Alpes vaudoises dominant toute la région du lac. Grande terrasse ombragée. Chambre et pension. Arrangements pour séjours prolongés.

O. INGOLD-TANNER - Téléphone (021) 6.23.99

MONTREUX

Hôtel Terminus Buffet de la Gare

Meilleur accueil
Belle terrasse
Arrangements pour écoles et sociétés

Téléphone 6 25 63 *J. DECROUX, dir.*

Hôtel de la Tour

BOUVERET
(Suisse)
AU BORD DU LAC LÉMAN

Face au débarcadère. Service à toute heure. Chauffage central. Eau courante chaude et froide.

Téléphone 6 91 19 S. CACHAT, propr.

Voyages G. Mugellesi, Vevey

7 au 11 août (en autocar): **Lausanne-Simplon-Baveno-Iles Borromées-St-Moritz-Le Susten Fr. 180.—**
14-19 août: **Les Châteaux de la Loire Fr. 265.—**
21-25 août (en autocar): **Le Tessin-Grisons Fr. 225.—**
6-12 septembre: **L'Autriche-Vienne** IIe cl. **Fr. 221.—** IIIe cl. **Fr. 177.—** tout compris
16-19 septembre: **Venise Fr. 155.—**
21-30 septembre: **Rome-Naples-Capri Fr. 385.—**

DEMANDEZ CIRCULAIRES DÉTAILLÉES

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ECOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

ANZEINDAZ Alpes Vaudoises - 1900 à 3200 m. d'altitude
Le centre d'excursions des Alpes Vaudoises par excellence

Nombreux itinéraires pour courses d'écoles. Séjours d'été et d'hiver. Chambres avec et sans eau courante. Dortoirs, prix spéciaux pour écoles et sociétés. **Demandez prospectus et itinéraires.** — Hôtel-Refuge Anzeindaz, tél. 5 31 47 — Refuge des Diablerets, tél. 5 33 38 — Refuge de Solalex, tél. 5 33 14 Se recommandent.

SERVICE DE JEEP BARBOLEUSAZ-SOLALEX-ANZEINDAZ

DENT-DE-VAULION
(1487 m.)

Route carrossable, accessible aux autocars jusqu'au

Chalet-Restaurant

(à 5 min. du sommet) où maîtres et élèves trouveront soupe, boissons et souvenirs à prix modérés.

Tél. (021) 8 49 36 *DEVAUX*

HOTEL DE VILLE
YVONAND

Le relais gastronomique du Nord Vaudois

Cuisine française
Repas de famille - Banquets

Tél. (024) 3 21 51 E. Schmidli & Fils

SALLES POUR SOCIÉTÉS ET COURSES D'ÉCOLES

Angle Terreaux-Chauderon - Lausanne

LE CARILLON
S. à r. l.

Bon goût *Bon marché*

GRANDS RESTAURANTS ET TEA-ROOM SANS ALCOOL

A proximité du Château

Arrangements pour sociétés

W. Herren, prop.
Tél. 6 26 88

Nos voyages organisés

Projets et devis sans engagement
Conditions spéciales pour Sociétés, Ecoles, Pensionnats, etc.

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école

(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

MARQUE PKZ TAILLEUR

TISSU DE QUALITÉ

TRAVAIL SOIGNÉ

CLIENT SATISFAIT

MONTREUX, 19 août 1950 LXXXVIe année — No 29

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

lait Guigoz

digestion facile, sécurité, valeur nutritive adaptée aux besoins du nourrisson, régularité — tous les éléments pour assurer à l'enfant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies et drogueries

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves de 9 à 16 ans **Section B : Elèves à partir de 16 ans**

MATURITÉS, BACCALAURÉATS
ENTRÉE AU GYMNASE
RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoire en vue de l'Ecole Normale Paul Cardinaux, directeur
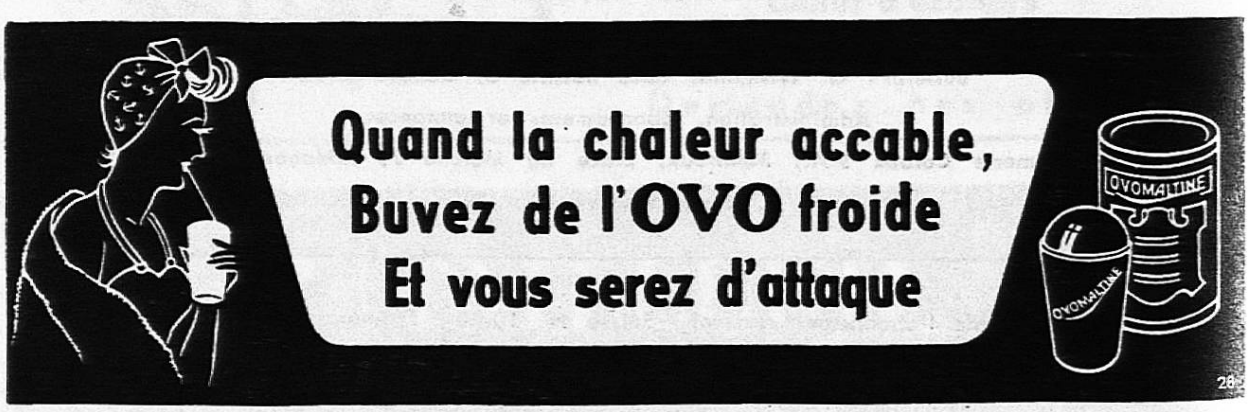
Téléphone 24 15 79